

MARDI 16 FEVRIER 2016

# WalfQuotidien

... La clarté

d'informations générales

N° 7170 • Prix 200F • 32 ième année • Issn 0850 6000

PUBLICATION DE L'AVIS DES CINQ «SAGES»

# Macky face à son destin



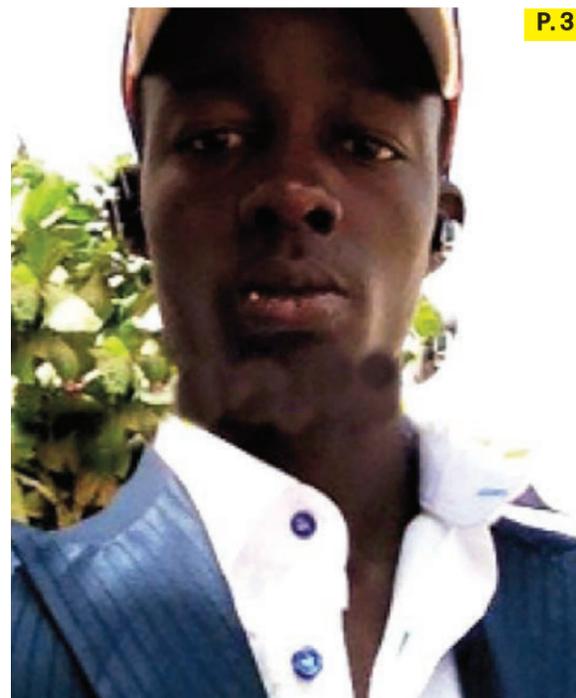
**PAGE 2**

- ☑ Les différents cas de figure qui s'offrent à lui
- ☑ Ce qu'il risque en reniant sa parole

AFFAIRE «BOY DJINNE»

## Pourquoi son avocat déconseille son extradition

P.3



ALIOU SALL CONTRE BIRAHIM SECK

## Ça va se jouer au tribunal

P.5



## DECRYPTAGE

APRES L'AVIS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

## Les scénarii qui s'offrent à Macky

**C'est aujourd'hui qu'on saura ce que le président de la République fera de l'avis des cinq Sages. Macky Sall doit prendre la parole à 20 heures après avoir reçu l'avis du Conseil constitutionnel sur la réduction de son mandat de sept à cinq ans.**

Le Conseil constitutionnel a rendu son avis au président de la République qui l'avait saisi afin qu'il se prononce sur la possibilité ou non de réduire son mandat de 7 à 5 ans. Après avoir reçu cet avis, dont il est le seul à connaître le contenu, le chef de l'Etat qui va faire une déclaration en début d'après-midi, a maintenant deux scénarii en fonction du contenu de l'avis du Conseil constitutionnel. En fait, c'est le destin même de l'actuel locataire du palais de l'avenue Léopold Sédar Senghor qui risque de se jouer aux environs de 20 heures.

Il est possible, en effet, que les cinq «Sages» disent «oui» au chef de l'Etat quant à l'applicabilité de la réduction de la durée du mandat présidentiel au mandat en cours. Dans ce cas, il suffira juste que les Sénégalais votent oui au référendum pour que le mandat de Macky Sall soit réduit et qu'on organise le prochain scrutin présidentiel en 2017.

Le deuxième scénario pourrait se résumer à un «oui, mais...» des cinq «Sages», c'est-à-dire que la réduction, même si elle est votée par les Sénégalais au référendum, ne s'applique pas au mandat en cours. Le Conseil constitutionnel peut être d'accord sur le principe de la réduction, mais estimer qu'elle ne peut pas s'appliquer au mandat en cours, puisque le chef de l'Etat a prêté serment sur la Constitution qui fixe la durée du mandat du président de la République à 7 ans. C'est d'ailleurs ce même Conseil constitutionnel qui avait, en 2012, jugé que la parole



Macky Sall est, jusque-là, seul à connaître le contenu du «pli» que lui a envoyé le Conseil constitutionnel

de Wade ne saurait être au-dessus de la Constitution. Pourtant, l'ancien chef de l'Etat avait, au sortir de sa victoire de 2007, juré qu'il ne pouvait plus se présenter pour un troisième mandat puisqu'il avait «verrouillé» le nombre de mandats. La suite, on la connaît le Conseil constitutionnel avait permis à Wade de se présenter en 2012. Les cinq «Sages» peuvent donc récidiver et donner à Macky Sall la possibilité de faire sept ans au lieu des cinq qu'il s'était engagé à faire. Dans ce cas, pour éviter de renier son engagement, Macky Sall va devoir passer outre l'avis des cinq «Sages» et consulter le peuple. Et en cas de «oui» au référendum, il organise le scrutin toujours en 2017. En revanche, si le «non» l'emporte, il pourra faire un mandat de sept ans et organiser la présidentielle en 2019.

Mais dans tous les cas, quel que soit l'avis du Conseil constitutionnel, il très fort probable que le chef de l'Etat, candidat à sa propre succession, recueille l'avis de la population après ceux du président de l'Assemblée nationale et des cinq «Sages». «Absolument, il y

aura bien en 2016 un référendum constitutionnel dont je donnerai la date précise dans les prochains jours, puis un scrutin présidentiel au début de 2017», avait d'ailleurs soutenu le chef de l'Etat lors d'un entretien accordé au journal français L'Express.

C'est dans l'entre-deux tours de la dernière élection présidentielle que Macky Sall s'était engagé à réduire la durée de son mandat. Un engagement qu'il a réitéré au Sénégal et à travers le monde. Lors de son message à la nation le 31 décembre dernier, le président de la République a annoncé sa décision de recueillir l'avis du président de l'Assemblée nationale et le Conseil constitutionnel. «Conformément à l'article 51 de la Constitution, je recueillerai, au préalable l'avis du Président de l'Assemblée nationale et celui du Conseil constitutionnel», avait-il assuré.

Mais, dans tous les cas de figure, un reniement à la parole donnée serait lourd de dangers pour l'actuel locataire du Palais. Le précédent Wade est là pour le lui rappeler.

Charles Gaiky DIENE

## FORMATION

UNIVERSITE VIRTUELLE DU SENEGAL

## Plus de 5 000 étudiants connectés au réseau

En partenariat avec ses collaborateurs, l'Etat du Sénégal est dans une logique de faire accéder les étudiants à l'outil informatique. En plus de connecter les Campus universitaire à l'internet, les autorités en charge de l'Enseignement supérieur veulent faire bénéficier aux étudiants d'ordinateurs. D'ailleurs, dans le programme «Un étudiant, un ordinateur», plus de cinq mille étudiants de l'Université virtuelle du Sénégal (Uvs) ont bénéficié chacun d'un ordinateur. L'annonce est du directeur de Financement des établissements supérieurs qui a procédé, hier, à la signature d'une convention avec l'entreprise marocaine, Dbm/Sénégal. Occasion saisie d'ailleurs par Aboubacry Niane pour révéler que «plus de 26 mille étudiants des universités du Sénégal ont bénéficié, d'un ordinateur chacun».

En vue de permettre aux étudiants d'être au cœur de l'outil informatique, l'Etat, d'après toujours Monsieur Niane, a consenti près d'un milliard 500 millions Frs Cfa à titre de subvention et l'exonération de taxes fiscales pour la seule année de 2016. Pour 2015, c'est près d'un milliard qui a été subventionné par l'Etat pour faire bénéficier aux étudiants de l'outil informatique nécessaire pour faire des études supérieures. Le programme «Un étudiant, un ordinateur» initié en collaboration avec Dbm Maroc, le partenaire principal du programme, entame sa quatrième édition pour l'année universitaire 2015-2016. Lequel s'inscrit dans le cadre du contrat signé avec le ministre de l'Enseignement supérieure et de la Recherche scientifique et qui permet aux étudiants d'être au cœur des Tic.

Magib GAYE

## EN BREF...

CIMETIERE DE YEUMBEUL

## La tombe de Gora Samb profanée

Le cimetière musulman de Thiaroye Kao, situé dans la commune de Yeumbeul Sud, a été victime d'une profanation de tombe. Et c'est le corps sans vie d'un adolescent du nom de Gora Samb, habitant le quartier Médina Thiaroye Kao, qui a été exhumé. La découverte a été faite par les riverains venus prier sur les tombes. La victime âgée de 15 ans était élève en classe de Cm2, à l'école élémentaire Imam Abdou Ndiaye. D'après nos sources, le défunt a été enterré dimanche dernier vers 17 heures. Et c'est très tôt, hier, matin que les gens ont découvert que les linceuls ont été emportés. De leur côté, les autorités municipales et préfectorales se sont déplacées sur les lieux pour s'enquérir de la situation. Après constat de la Police, le corps sans vie de Gora Samb a été, de nouveau, inhumé sur place, sur ordre du procureur de la République. Outre le père de la victime, la police de Yeumbeul qui s'est saisie du dossier a entendu le gardien du cimetière, Sangalé Ndiaye, par ailleurs fossoyeur. L'enquête se poursuit. Cette autre profanation de tombe survient quelques mois seulement après celle perpétrée au cimetière musulman de Pikine. Et pour laquelle le fossoyeur Saër Gningue est mis sous mandat de dépôt, le temps de l'instruction.

ACCIDENT SUR L'AXE GOSSAS-DIOURBEL

## Une dizaine de gendarmes blessés

L'accident qui s'est produit, hier, lundi à la sortie du village de Boustane Lô, sur l'axe Gossas-Diourbel, a fait 12 gendarmes blessés dont 10 dans un état grave. Selon le site d'informations Seneweb qui donne l'information, ces victimes ont toutes été évacuées tous à l'hôpital Heinrich Lubke de Diourbel. Nos confrères de la presse en ligne renseignent que ces gendarmes de l'Escadron de surveillance et d'intervention (Esi) de Touba rentraient d'une mission à bord d'un véhicule de transport de troupes. «L'accident est survenu aux environs de 11h 40mn lorsque le véhicule de la Gendarmerie a été percuté par un camion qu'il tentait de dépasser. Sérieusement endommagé, le véhicule 4X4 pick-up de la Gendarmerie a été projeté dans le décor après avoir culbuté», informe Seneweb. Toujours selon la même source, le chauffeur du camion est placé en garde à vue pour «blessures involontaires» et sera déféré au Parquet de Fatick.

CONGRES DE LA CDSL

## Les conventions collectives au cœur des débats

Des conventions collectives sont au centre des requêtes de la Confédération démocratique des syndicats libres du Sénégal (Cdsl). Celle-ci a tenu son quatrième congrès, hier, à Dakar. Selon Ibrahima Sarr, secrétaire général de la Cdsl réélu pour 4 ans, le congrès s'est tenu à un moment très difficile dans la vie des travailleurs où le pouvoir d'achat se dégrade et il y a la précarité de l'emploi. Il estime que seules les conventions collectives pourront permettre à ces secteurs de se relever.

Ce dernier a dénoncé le fait que depuis 1961, les travailleurs du secteur de l'agroalimentaire soient régis par toujours ce même arrêté. En effet, pour le problème dans le secteur de l'agroalimentaire, Mansour Sy, ministre du Travail, a noté que le décret qui date de 1961 va être réformé. «Le Gouvernement a fini le processus et nous allons inviter tous les partenaires sociaux pour réactualiser ce décret pour tenir compte des contraintes actuelles. Et sur la base des propositions des travailleurs et des employeurs, nous allons convoquer toutes les parties prenantes pour une signature pour la convention collective», a-t-il fait savoir.

Et de poursuivre : «le Gouvernement veut qu'il y ait des conventions collectives dans tous les secteurs d'activités». Selon lui, c'est pour éviter d'avoir des blocages qu'ils ont décidé de modifier le décret d'application. C'est ainsi qu'il souligne que le Gouvernement a mis en place de nouveaux mécanismes modernes de dialogue social. Par ailleurs, le secrétaire général de la Cdsl a eu à revisiter l'ensemble des problèmes dans les secteurs du transport, de l'éducation, de la santé, etc. Il dénonce le silence du Gouvernement par rapport aux mesures anormales de la Gambie qui empêche les Sénégalais de traverser la frontière. Et, en même temps, bloque la circulation des transporteurs en exigeant le paiement de 400 mille FCfa aux gros porteurs.

Rassemblés par  
Théodore SEMEDO  
& Awa SOW (Stagiaire)

Walfadji

Route du Front de terre

B.P 576-Dakar

Walf Quotidien édité  
par le Groupe Wal FadjiLe groupe Wal Fadji  
est une société anonyme au  
capital de 420 000 000 F CFAPrésident Directeur  
Général

Sidy Lamine Niasse

Directeur de Publication  
Abdourahmane Camara

Rédacteur en chef

Ibrahima Anne

Rédacteur en chef adjoint

Mbagnick Ngom

88 628 99 99

12 Commercial

+ 13 Administration

14 Rédaction

Internet : www.walf-groupe.com

email :

walfquotidien2011@gmail.com

Impression

AFRICOM

Distribution Wal fadji

## ENTRETIEN AVEC...

ME ABDOULAYE TALL, AVOCAT DE BAYE MODOU FALL

## «Pourquoi Jammeh ne doit pas extraditer Boy Djinné»

**Avocat de Baye Modou Fall alias «Boy Djinné», Me Abdoulaye Tall est formel dans son avertissement : son client sera mis à l'échafaud en cas de retour au Sénégal comme ce fut le cas pour Ino, Alex, Dame Mbengue, Maleyni Sané... Raison pour laquelle il invite Yaya Jammeh à ne pas envisager son extradition. Révélation sur la libération d'un fugitif pas comme les autres.**

**Walf Quotidien : Qu'en est-il réellement de la libération de Baye Modou Fall ?**

**Me Abdoulaye Tall :** La libération de Baye Modou Fall est survenue depuis une semaine maintenant. Boy Djinné n'a jamais été inculpé pour des faits qu'il aurait commis en Gambie. Au contraire, les autorités judiciaires gambiennes ont demandé l'ouverture d'une enquête en complicité, le concernant, pour des faits commis au Sénégal, en se fondant sur sa personnalité. Mais en réalité, elles se sont rendu compte que c'est un individu qui ne mérite pas d'être diabolisé comme on le fait au Sénégal. C'est pourquoi la Gambie a estimé nécessaire de le remettre en liberté. Il est libre comme un Gambien et il n'a aucun problème. Cette libération est la preuve que la Gambie n'a pas donné suite à la demande d'extradition que nous récusons d'ailleurs. Yaya Jammeh est un droit de l'«*hommiste*» qui respecte les droits de l'homme, contrairement à ce qui se dit dans les médias sur lui au Sénégal où on est en train de le diaboliser. Nous, ses avocats étions rassurés lorsque nous avons appris qu'il est entre les mains de Jammeh.

**«Baye Modou Fall n'a jamais tué quiconque, on lui reproche des vols aggravés et la Justice décidera de son sort. Son évasion ne doit pas constituer un prétexte pour attenter à sa vie. Ce n'est pas une manière de légitimer le délit d'évasion car il est interdit par la loi. La question qui se pose est de savoir est ce que les conditions sont réunies pour que les détenus restent en prison.»**

**Pourquoi refusez-vous l'extradition de Boy Djinné ?**

Nous avons reçu des informations comme quoi le retour en prison de Baye Modou Fall ne sera pas aussi heureux qu'on veuille bien le faire croire. C'est pourquoi nous demandons aux autorités judiciaires gambiennes de sursoir à son extradition jusqu'à ce que ses conditions de dé-

tention soient assurées au Sénégal. Nous demandons solennellement et formellement à Yaya Jammeh de ne pas envisager son extradition parce que sa vie sera en danger.

**Et quel est ce plan ourdi contre votre client ?**

Les autorités de ce pays sont en train de concocter un complot contre Boy Djinné pour attenter à sa vie et à son intégrité physique. Un comité d'accueil spécial lui est réservé pour qu'il ne s'évade plus. On veut soit attenter à sa vie, soit briser ses jambes ou lui infliger un autre type de torture et de traitement cruel, inhumain et dégradant pour l'empêcher de fuir à nouveau. Ce n'est pas une menace, mais un avertissement. C'est pourquoi je demande à Yaya Jammeh de le retenir encore en terre gambienne.

**Sur quoi fondez-vous vos craintes ?**

Après la première évasion de Boy Djinné de Rebeuss, ses codétenus qui tentaient de fuir ont été torturés jusqu'à ce que leurs jambes soient cassées. C'est suite à ces sévices

corporels qu'ils ont, aujourd'hui, perdu l'usage de leurs membres inférieurs. Et lorsque Baye Modou s'est évadé de la prison de Diourbel, son compagnon qui a tenté de le suivre et qui a été rattrapé par les gardes pénitentiaires a aussi été torturé et ses jambes ont été fracturées. Cela démontre que la sanction applicable aux détenus qui tentent de s'évader ou ceux rattrapés à la suite d'évasion, c'est de briser leurs jambes. C'est une pratique contraire à la loi car étant disproportionnée par rapport à ce qu'ils ont commis ou ce qu'on leur reproche.

Je précise, au passage, que l'évasion n'est pas un délit de grand banditisme ou un délit extraordinaire. C'est un délit de droit commun simple et ordinaire. Le détenu qui tente de s'évader n'est pas un criminel. Il veut obtenir sa liberté perdue à la suite d'une incarcération. Il veut anticiper sur sa liberté que le tribunal doit lui accorder. Ceux qui s'adonnent à cette pratique savent qu'elle est interdite par la loi. Mais ce n'est pas une raison pour les exposer dans une situation de danger et d'insécurité.

**Ya-t-il un précédent au Sénégal ?**

On a appris dans l'histoire du Sénégal que des détenus qui se sont évadés ont été torturés à mort après leur retour en cellule. Tout le monde se rappelle le cas d'Alioune Abatalib Samb alias «Ino» mort à Rebeuss avant même son jugement. Il a été incarcéré dans une cellule punitive pendant un an. Lorsqu'il a été présenté à la barre pour être jugé du délit d'«*évasion*», Ino a signifié au juge qu'il allait encore s'évader quand l'occasion s'offrirait de nouveau à lui. Il justifiait cela par les difficiles conditions de détention qui prévalaient en son temps à Rebeuss. C'est de cette manière qu'il est parti avec ses se-

crets, mort dans des conditions troublantes non encore élucidées. Et ses 12 compagnons ont été jugés à la Cour d'assises spéciale de 2008 et plusieurs d'entre eux ont été déclarés coupables et

condamnés à la perpétuité, par le juge Malick Sow.

Il y a eu



**«Me Souleymane Diagne et moi-même sont les seuls avocats de Boy Djinné. Tous les autres qui s'agitent et qui parlent en son nom (il fait allusion à Me Babou) n'y sont pour rien du tout. Ne serait-ce par devoir de loyauté envers quelqu'un que l'on a défendu par le passé, je pense que l'on ne doit pas tenir certains discours.»**

le cas du détenu Dame Mbengue qui, aujourd'hui, a perdu l'usage de ses pieds et des mains à la suite de sévices qui lui ont été infligés. Et c'est dans les mêmes circonstances que le détenu Mawlany Sané a été torturé à mort à Rebeuss. Sans oublier le cas d'Alasane Sy alias «Alex» qui, même s'il est toujours vivant et en détention, a aussi été victime de représailles avant qu'il ne soit transféré au Camp pénal de Liberté 6, après sa condamnation à la prison à vie. Doit-on rappeler qu'au Sénégal, aucune loi n'autorise à quiconque de s'en prendre à un détenu en cas d'évasion ou de tentative ? Il appartient seul au juge de décider du sort du détenu qui s'est livré à cet exercice.

**Avez-vous fourni un dossier médical ?**

Si par extraordinaire Modou Fall est extradé, l'Etat du Sénégal engagera sa responsabilité dans tout ce qui lui adviendra. Et dans ce cas, nous allons porter plainte. Nous demandons au régime de Yaya Jammeh de lui produire un dossier médical qui atteste qu'il n'a pas subi de sévices ou de pathologies en terre gambienne. Par la même occasion, nous interpellons le Comité sénégalais des droits de l'homme (Csdh) ainsi que l'Observateur national des lieux de privation de liberté par rapport à ce dossier. Baye Modou Fall n'a jamais tué qui-

conque, on lui reproche des vols aggravés et la Justice décidera de son sort. Son évasion ne doit pas constituer un prétexte pour attenter à sa vie. Ce n'est pas une manière de légitimer le délit d'évasion car il est interdit par la loi. La question qui se

sellette. Il faut que cette politique de deux poids deux mesures cesse.

**Mais c'est un des avocats de Baye Modou qui a vendu la mèche...**

(*Il coupe*) Me Souleymane Diagne et moi-même sont les seuls avocats de Boy Djinné. Tous les autres qui s'agitent et qui parlent en son nom (allusion à Me Babou, ndlr) n'y sont pour rien du tout. Ne serait-ce par devoir de loyauté envers quelqu'un que l'on a défendu par le passé, je pense que l'on ne doit pas tenir certains discours. On lui prête une fortune. Mais en réalité, il n'en est rien.

**Votre client aurait battu le record des évasions, depuis le légendaire Yaadikone. Combien de fuites sont inscrites à son actif ?**

Il y en a au moins deux. Les onze cas d'évasions dont on parle souvent ne sont pas prouvés. Depuis que notre cabinet a commencé à le dé-

fendre, nous avons seulement comptabilisé deux évasions.

**C'est un multirécidiviste après tout...**

(*Il s'empresse de répondre*) Il n'est pas l'ennemi public numéro 1 comme on le prétend. C'est un voleur certes qui s'est illustré par ses évasions. Il est célèbre à cause de ses nombreuses évasions et non à cause des vols et cambriolages inscrits à son actif. Les Sénégalais ont appris l'histoire de Yaadikone qui a longtemps défié les policiers venus l'arrêter. Il s'est évadé de la prison de Gorée et a réussi à échapper par la nage. Mais à la fin de sa vie, il avait un *daara* installé dans une localité vers Mbour. Il est devenu un savant pas la force des choses. C'est un exemple patent de réinsertion sociale réussie et c'est ce que l'on souhaite pour Baye Modou Fall.

**Qu'est-ce que la Gambie reproche à Boy Djinné et pourquoi l'avoir inculpé ?**

Il a été trouvé porteur de papiers gambiens. Naturellement, la Gambie a le droit d'ouvrir une enquête pour voir dans quelle condition il les a acquis. C'est dans l'ordre normal des choses. Il n'a commis aucun crime ou délit devant motiver son arrestation. Si tel était le cas, on serait au courant en tant que ses avocats. Nous attendons que les autorités gambiennes éclairent davantage notre lanterne à ce sujet.

**Dans que condition se trouve-t-il présentement ?**

Un membre de sa famille lui a récemment rendu visite, mais il nous a donné l'assurance qu'il était dans de bonnes conditions de détention avant sa libération. Il est entre des mains sûres car la Gambie est un pays de droit qui respecte les droits humains.

**Propos recueillis par Pape NDIAYE**

## DEBAT

## CONDITIONS D'ELIGIBILITE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

## Moustapha Diakhaté interpelle le Pds sur la double nationalité de Wade

**Au lieu de recourir à ce qu'il qualifie «d'ignobles extrapolations, esquives, amalgames et autres injures», le député Moustapha Diakhaté estime que le du Pds doit édifier le peuple sénégalais sur la double nationalité de Monsieur Abdoulaye Wade révélée par son avocat Me Seydou Diagne.**

Les explications fournies par le Pds sur la prétendue double nationalité du Président Wade sont, pour le député Moustapha Diakhaté, de «honteuses platitudes pour camoufler une forfaiture». En effet, écrit le président du groupe parlementaire de la majorité, «au lieu de recourir à d'ignobles extrapolations, esquives, amalgames et autres injures, le Pds doit édifier le peuple sénégalais sur la double nationalité de Monsieur Abdoulaye Wade révélée par son avocat Me Seydou Diagne, en répondant avec exactitude aux questions suivantes: Quelles sont les preuves de la déchéance de la nationalité française de Monsieur Abdoulaye Wade? Monsieur Abdoulaye



Moustapha Diakhaté qualifie les explications du Pds de «honteuses platitudes pour camoufler une forfaiture»

Wade avait-il demandé et obtenu la déchéance de sa nationalité française, au moment de ses quatre déclarations sur l'honneur 'd'être exclusivement de nationalité sénégalaise' lors des dépôts de ses candidatures aux présidentielles de 1993, 2000, 2007 et 2012? En quelle année

a-t-il introduit la demande aux auprès des autorités françaises? Où la demande a-t-elle été déposée? Au près du tribunal d'instance de Paris? Du consulat de France à Dakar? Ou au ministère français en

charge des naturalisations?»

Moustapha Diakhaté de rappeler que le fait de cacher sa double nationalité par un candidat à la Présidence de la République du Sénégal constitue une «faute grave, un parjure». Le

député de préciser, en évoquant l'article 28 de la Constitution que «Tout candidat à la Présidence de la République doit être exclusivement de nationalité sénégalaise»

Georges Nesta DIOP

## SOUTIEN

IL TIRE UN BILAN GLOBALEMENT POSITIF

## Landing Savané prêt à continuer son alliance avec Macky

Le Parti africain pour la démocratie et le socialisme (And Jéf/Pads-Authentique) tire un bilan «globalement positif» du mandat du président Macky Sall, et est prêt à continuer à travailler avec lui, s'il brigue un second mandat, a indiqué samedi à Tambacounda, son secrétaire général Landing Savané. Se prononçant sur les prochaines échéances électorales, M. Savané a indiqué à des journalistes que «le parti avait fait un bilan assez exhaustif de ce qui s'est passé pendant le premier mandat». «Et nous avons estimé que c'était un mandat globalement positif et que si le président voulait se représenter pour un second mandat le parti était prêt à continuer de travailler avec lui», a-t-il dit.

Le leader d'Aj/Pads Authentique, en partance pour un meeting prévu ce dimanche à Vélingara, a fait escale à Tambacounda, pour «briefer» ses camarades sur les décisions du dernier bureau politique du parti.

Savané qui fut ministre sous le premier mandat de Me Abdoulaye Wade (2000-2007), estime qu'il est important qu'il s'entretienne sur la question avec le chef de l'Etat et qu'«il est nécessaire pour le président de parler avec les autres partis pour avoir un consensus le plus fort possible».

Concernant le référendum, Landing Savané a aussi lancé : «Globalement, nous sommes favorables aux réformes préconisées, avec quelques différences de positions sur un certain nombre de points dont je compte discuter avec le président de la République, quand j'en aurai l'occasion». Il n'a pas donné plus de détails sur les points des réformes constitutionnelles, qui faisaient l'objet de divergence de vue. «Encore une fois, le positif l'emporte sur le reste et il faut être dans la logique de permettre des avancées pour la démocratie sénégalaise», a-t-il précisé, ajoutant que «les efforts qui ont été faits dans nombreux domaines et qui se sont traduits par quelques résultats visibles», méritent d'être soutenus.

Au nombre des bon points du bilan du président Sall, il a cité les résultats dans l'agriculture, les bourses familiales et la Couverture maladie universelle (Cmu). Cependant, l'éducation, secteur clé, est toujours en difficulté, avec la persistance des grèves et l'insatisfaction des enseignants. «Il va falloir encore discuter avec eux, au besoin, en présence d'un médiateur, pour trouver une solution», a-t-il estimé.

(Aps)

## POSITION

## MANDAT PRESIDENTIEL

## Aps-Deggu exhorte Macky à respecter son engagement



En attendant de connaître le contenu de la déclaration du chef de l'Etat sur la réduction de son mandat suite à l'avis du Conseil constitutionnel, le bureau politique d'Alliances Nouvelles – les

Patriotes du Sénégal exhorte Macky Sall à respecter sa promesse électorale. «Le bureau politique exhorte le président de la République à mettre fin au débat sur la réduction du mandat

présidentiel en respectant l'engagement qui le lie plus qu'il voudrait ne pas le croire, en se prononçant clairement pour l'organisation de l'élection en 2017, parce qu'il le doit au peuple», informent Cheikhna Cheikh Saadbou Keïta et ses camarades qui invitent les militants et sympathisants d'Alliances Nouvelles à se mobiliser pour préparer activement leur participation à toutes les compétitions électorales prochaines. Le parti du commissaire Keïta se dit déterminé à conquérir le pouvoir et à porter plusieurs de ses militants au Parlement.

Les membres du bureau politique d'Aps-Deggu ont renouvelé leur confiance au Président du parti Cheikhna Cheikh Saadbou Keïta, dit Commissaire Keïta et l'ont félicité pour son acharnement au travail et son engagement infailible au service du peuple sénégalais.

G.Nesta DIOP

## REORGANISATION

## STRUCTURATION DE L'APR

## Les Apéristes authentiques veulent une réorganisation du parti à la base

Le secrétariat exécutif du MAA 26 % (Mouvement des Apéristes Authentiques) a analysé la situation politique de la région de Dakar, plus particulièrement dans le département de Dakar marqué ces derniers temps par des «agissements et comportements qui ne présagent pas une bonne dynamique unitaire, solidaire et compacte allant dans le sens souhaité par les bases et le parti». A cet effet, le MAA 26 %, dans un communiqué rendu public, s'interroge sur les motivations réelles qui sous-tendent certaines ambitions per-

sonnelles déclinées çà et là par certains responsables. Par la même occasion, les apéristes authentiques de la ville de Dakar se sont prononcés sur la structuration de l'Alliance pour la République. Sous ce rapport, Le MAA26 % est en parfaite phase et convergence avec les sollicitations et instructions données par Macky Sall président de la République quant à la réorganisation à la base et non au sommet.

«Le MAA 26 % retient qu'aujourd'hui, l'enjeu majeur est le contrôle de Dakar et ceci nécessite l'humilité, l'unité des

cœurs et non le «Free-Riding», et rappelle à tous les responsables, et notamment les autorités politiques communales, toutes les forces représentatives légitimes locales à une concertation sincère, fraternelle seul gage d'une organisation politisée gagnante, compétitive et concurrentielle», expliquent-ils dans leur communiqué rendu public. Par ailleurs, les Apéristes authentiques ont dénoncé un activisme chevaleresque «qui ne saurait être que de la fumée et un 'désengagement' des bases».

Magib GAYE

## IMPOTS

## FRAUDE FISCALE INTERNATIONALE

# Des pays organisent la riposte contre les tricheries des multinationales

**C'est à coup de milliards de dollars que les multinationales, implantées dans les pays en développement, fragilisent les économies en diminuant une grosse part des recettes. Afin de leur empêcher d'esquiver les législations fiscales desdits Etats, la Dgid, le Credaf et l'Ocde ont initié, depuis, hier, à Dakar des sessions de capacitation de leurs agents afin de mettre fin à l'hémorragie.**

Faire face au dispositif de contournement des législations fiscales. C'est l'ambition du Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales (Credaf) pour enrayer les subterfuges des multinationales. Lesquelles, présents dans plusieurs pays africains notamment usent de toutes sortes de subtilités en matière de comptabilité pour être taxées le moins possible. Des techniques qui font perdre plusieurs milliards de dollars aux pays pauvres où elles opèrent. Car, selon un rapport publié le 13 juillet 2015 par la fondation Open society initiative for West Africa (Osiwa), qui promeut la transparence et la bonne gouvernance dans la région, les multinationales ont fait sortir illégalement 210 milliards de dollars de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) entre 2002 et 2011 grâce à des pratiques de fraude fiscale. Soit un montant qui dépasse le montant de l'aide publique au développement. Et le Nigeria, avec 142 milliards de dollars de pertes fiscales sur cette période, est le pays le plus touché de la région, suivi de la Côte d'Ivoire avec



Le Directeur général des Impôts et des Domaines du Sénégal, Cheikh Ahmet Tidiane Bâ, veut mettre fin aux subterfuges des multinationales pour payer moins d'impôts.

23 milliards et le Togo pour 18 milliards.

Ainsi, hier, à l'ouverture d'un séminaire de trois jours sur le thème «Prix de transfert et Echange de renseignements», Didier Cornillet, Secrétaire général du Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales (Credaf), a souligné que les sociétés qui appartiennent au même groupe de multinationales ont tendance à ne pas forcément utiliser le vrai prix. Elles agissent comme si elles étaient des groupes étrangers avec leur entité. Et de poursuivre que les multinationales font ce qu'on appelle les chemins d'optimisations, c'est-à-dire utiliser les lois, les failles des lois pour payer le moins d'impôts possibles.

Face à ces fuites, M. Cornillet suggère l'échange de renseignements. De manière collective, les administrations fiscales doivent,

selon lui, se transmettre les informations pour que les schémas d'utilisation puissent être combattus le plus facilement possible. «*Ce qui nous manque à tous dans les administrations fiscales, c'est le renseignement. On ne sait pas qui est le contribuable, où il est imposé et comment il est imposé. Si les administrations commencent à échanger toutes les informations qu'elles détiennent, on aura une juste taxation des contribuables*», recommande-t-il.

Une occasion pour M. Cornillet de revenir sur le but de ce séminaire qui est, selon lui, une manière de permettre aux cadres de se former, d'être mieux armés, pour faire en sorte que les règles en matière de fiscalités internationales puissent être respectées par l'ensemble des entreprises et des multinationales.

Cette formation, troisième du

genre, après une première, déroulée au Sénégal en 2014, va donc tourner autour de la documentation des prix de transfert. A en croire M. Cornillet, il est important que les entreprises, pour plus de transparence, puissent documenter leur prix de transfert pour que les prix soient les plus justes possibles.

Pour Birima Mangara, ministre chargé du Budget, ce séminaire s'inscrit dans le contexte d'une nouvelle stratégie de contournement de la fiscalité. Aussi souligne-t-il, qu'il s'agit de renforcer les capacités des administrations pour faire face à un paradigme relativement nouveau sur le plan international où les multinationales s'organisent de manière à payer moins d'impôt dans un pays et de transférer des activités imposables vers des pays où les législations sont moins rigoureuses en termes de taux.

Le Directeur général des Impôts et des Domaines du Sénégal, Cheikh Ahmet Tidiane Bâ, a indiqué que les deux problématiques du thème sont aujourd'hui, plus que jamais, au cœur des préoccupations des pouvoirs publics, dans la mesure où l'intégration des marchés nationaux s'est considérablement accélérée, mettant à rude épreuve le cadre fiscal existant. Il estime ainsi que les défis auquel doivent répondre les administrations fiscales se résument, d'une part, à l'établissement de règles susceptibles de garantir une imposition équitable des bénéfices réalisés par les multinationales eu égard au territoire dans lesquels ces bénéfices se forment et, d'autre part, à mettre en place des mécanismes de contrôle à travers les échanges de renseignements entre administrations fiscales membres d'un même ensemble. «*Pour répondre à ces défis, il est nécessaire de veiller à ce que les standards internationaux en matière de prix de transfert soient bien appliqués par nos administrations, afin de permettre une allocation des profits conforme à l'activité économique génératrice de ces profits*», a dit M. Bâ.

Seyni DIOP & Emile DASYLVA

## POLEMIQUE

SOUPÇONNE DE  
BLANCHIR DE L'ARGENT

## Aliou Sall annonce une plainte contre Birahim Seck

Acculé par Birahim Seck, membre du Forum civil, qui voit dans es relations d'affaires avec les promoteurs de la Banque de Dakar et de *Timis Corporation* une tentative de blanchir de l'argent issu de la découverte de pétrole et de gaz au Sénégal, Aliou Sall, frère cadet du président Macky Sall est sorti de sa réserve. Invité du 13 heures de la *Tfm*, hier, le maire de Guédiawaye, qui nie ses relations avec Franck Thémis, son «*patron depuis 2011*» qualifie ces «*insinuations grotesques*» de M. Seck de «*mensonges*». Pour lui, il n'y a aucun secret sur certaines choses que Birahim Sek a révélées. Mais, poursuit-il, «en soutenant que la Banque de Dakar (Bdk) appartient à *Timis Corporation*, il ment. Et il ne peut apporter aucune preuve. Ils ne sont pas actionnaires et n'ont aucune relation avec la Bdk». Et d'annoncer qu'il va porter plainte contre le membre du Conseil d'administration de la section sénégalaise de *Transparency International*, même s'il signale que M. Seck, juriste de formation, se cache derrière le Droit pour proférer de telles accusations. «*Je n'ai aucun centime dans Timis Corporation encore moins dans le gaz du Sénégal et dans la Banque de Dakar, même si j'y suis administrateur*», dit-il. Non sans souligner qu'il est un homme d'affaires et continuera à créer des entreprises pour chercher des opportunités quelle que soit la situation politique du Sénégal. «*Je plains le Forum civil qui était une référence mais qui aujourd'hui est utilisé par un énergumène pour salir les gens sans aucun fondement. Il porte tord à la société civile*», ajoute le jeune frère de Macky Sall.

Seyni DIOP

## AMBITION

## PRODUCTION AVICOLE NATIONALE

# Les acteurs visent 200 millions de poussins

**Afin de montrer leur poids économique dans le produit intérieur brut du pays et particulièrement dans le secteur de l'élevage, les acteurs de la filière avicole ont annoncé, hier, leur volonté de porter la production à 200 millions de poussins dans les prochaines années. Ces derniers qui se sont réunis durant trois jours dans le cadre de la troisième édition du week-end du poulet, tentent de trouver des solutions durables aux problèmes qui gangrènent leur secteur d'activité. Ce, dans l'optique de le rendre compétitif avant l'application des Accords de partenariat économique (Ape).**

Porter la production avicole à 200 millions de poussins dans les prochaines années. C'est l'ambition des acteurs de la filière. Ces derniers, qui participaient à la troisième édition du week-end du poulet ont échangé sur les diffi-

cultés du secteur. Et il relève des analyses que le secteur souffre plus des problèmes au niveau de la commercialisation qu'autre chose. Car, soutiennent-ils, la production se porte très bien. En 2005, la production avicole a été

estimée à hauteur de 7 millions de poussins au niveau national alors qu'en 2015, la capacité de production se situerait à 30 millions de poussins.

Selon Papa Bacary Coly, membre du comité d'organisation et chargé à la communication de la Fédération des acteurs de la filière avicole (Fafa), le secteur évolue en dents de scie. «*Il arrive des moments où il y a une surproduction sur le marché et d'autres où le poulet se fait désirer*», a-t-il indiqué. Ainsi, il estime que l'organisation de ce genre d'évènement est une occasion pour les acteurs de la filière d'échanger pour trouver des solutions à l'ensemble des difficultés qui gangrènent le secteur. Mais aussi, soutient-il, de promouvoir la filière

qui reste confrontée à beaucoup de problèmes. «*Il faudrait en 2020 qu'on soit compétitif pour nous préparer au marché international et mettre tous les atouts de notre côté pour pouvoir vendre mais aussi sécuriser notre production*», a-t-il souligné. En clair, il renseigne que le secteur doit être compétitif avant l'application des Accords de partenariat économique (Ape) entre les pays africains et ceux de l'Union européenne. D'où la nécessité, selon M. Coly, pour les acteurs de réguler le secteur notamment, au niveau de la production. Cela, note-t-il, en rendant disponible les produits sur les marchés au niveau national en quantité et en qualité. Et surtout, à des prix abordables pour le consumma-

teur. «*Nous participons à hauteur de 17 % du Produit intérieur brut du secteur de l'élevage avec un chiffre d'affaires qui tourne autour de 140 milliards de francs Cfa. Notre objectif n'est pas de se limiter aux 30 millions de poussins produits au niveau national, mais d'arriver à 100 millions, voire même 200 millions de poussins. Et c'est possible*», a-t-il relevé. A l'en croire, dans les pays comme le Maroc, la consommation moyenne de poulet est de 18 kilogrammes par habitant et par an tandis qu'au Sénégal, elle tourne autour de seulement 4 kilogrammes de poulets par personne et par an. Suffisant pour l'aviculteur de soutenir que les acteurs de la filière disposent d'une large marge de manœuvre pour rendre dynamique la filière avicole du pays.

Adama COULIBALY

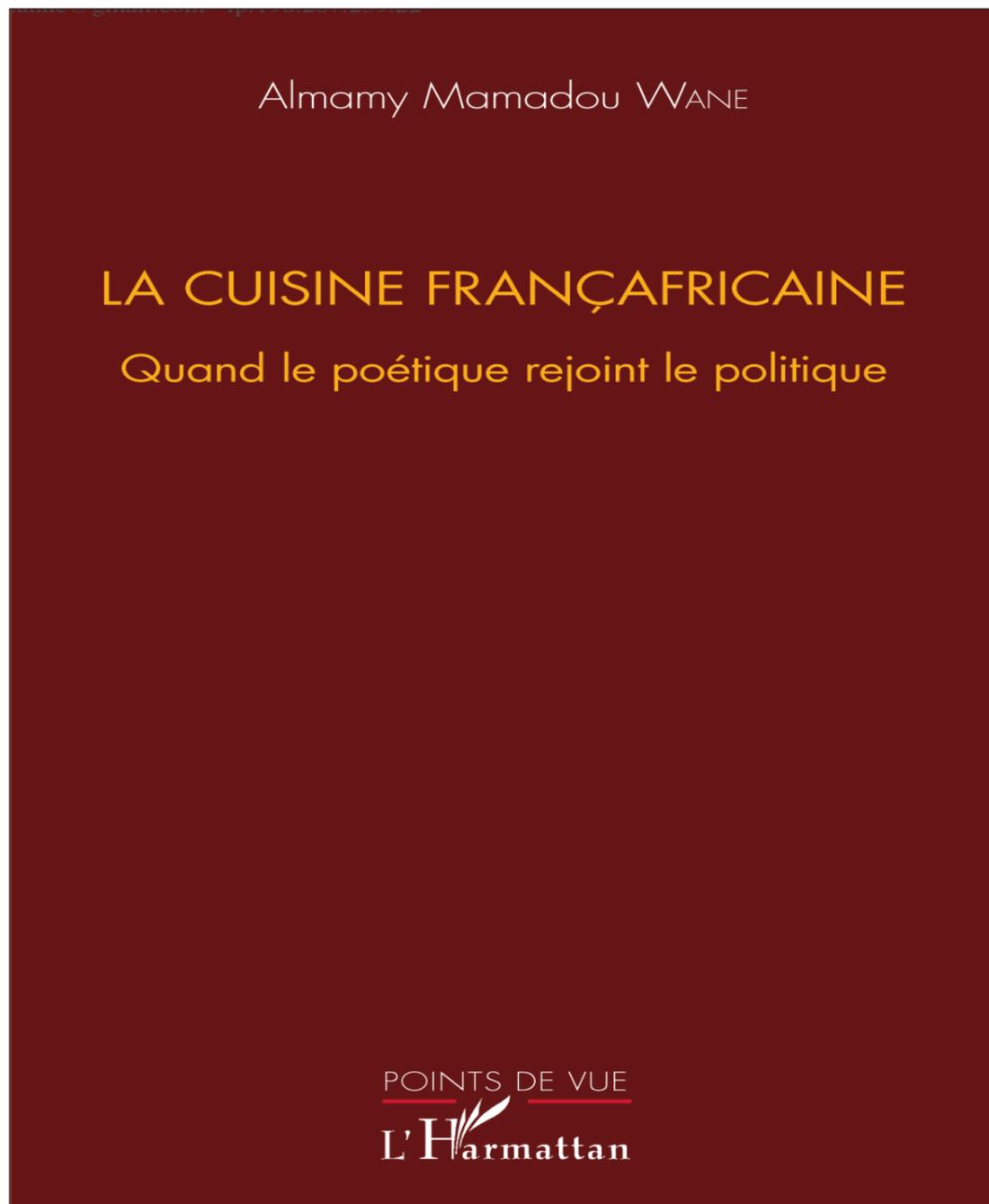
# Almamy Wane met les pieds dans le plat

Ses écrits constituent des ouvrages à succès dans les rayons des librairies. Après beaucoup d'essais sur la politique africaine, sénégalaise en particulier, l'essayiste Almamy Mamadou Wane revient dans un livre au titre évocateur, sur *La Cuisine africaine, quand le poétique rejoint le politique. Une sauce dont les sorciers blancs inspirés, avides d'argent public africain et qui traficotent les constitutions sont les grands cuisiniers de cette sauce épicée qui permet à leurs bailleurs nègres de mourir au pouvoir. Walf Quotidien vous en livre les «bonnes feuilles». A consommer avec modération.*

## La Constitution et ses gardiens volages

Si la plupart des constitutions des pays issus de l'Afrique occidentale française sont inspirées de la constitution française, il n'en demeure pas moins qu'il est fort aisé pour un chef d'Etat africain d'instrumentaliser la constitution à des fins de conservation du pouvoir. Au Sénégal, l'élection de Macky Sall à la Présidence de la République en 2012 est confrontée aujourd'hui à un dilemme. Le flou artistique couvé et subtilement entretenu par le clan présidentiel autour de la réforme de la constitution nourrit la méfiance des citoyens envers les hommes politiques. Le Président sénégalais avait promis de ramener son mandat de 7 à 5 ans renouvelable une fois. Quatre ans après son élection, le pays reste suspendu à cette décision. Le journaliste Momar Dieng, connu pour son professionnalisme et son intégrité, regrette cette situation : «Depuis 4 ans ou presque, Macky Sall se révèle incapable de clarifier ses propres choix, comme s'il avait la secrète ambition de ne pas se déclarer courageux face à une échéance fondamentale dont l'issue pourrait structurer la vie politique sénégalaise des prochaines années.»

Ces atermoiements hautement tactiques autour de la constitution affaiblissent la démocratie et grèvent l'avenir. Cet épisode sénégalais sur une «constitution élastique» marque la sophistication du système politique sénégalais dans sa déclinaison présidentiale. Une telle posture bien évidemment est dangereuse. Dans d'autres pays africains, la mode est plutôt au coup de force constitutionnel. «En réalité, s'il [le Président] est accepté, c'est parce qu'il est le plus fort, il a gagné dans la lutte pour le pouvoir. Il détient le pouvoir et la force, et possède le pouvoir et la force entraîne une certaine forme de crédibilité, sinon de légitimité, une forme d'acceptation plus ou moins résignée.» La constitution confère au chef de l'Etat le statut de chef des armées, il faut essayer de comprendre pourquoi les choses se compliquent dès lors qu'il s'agit de jouer la partition démocratique. En effet, dans des pays où le chef de l'Etat a l'argent, l'armée, la majorité à l'Assemblée nationale donc une constitution malléable à souhait, la tentation est grande. Il est impossible d'envisager des réformes pouvant permettre l'amélioration de la vie des «citoyens» qui le sont sur le papier. Cette horde de citoyens que l'on traîne tous les cinq ou sept ans dans les bureaux de vote pour entériner parfois une «formalité» électorale préparée de longue date. De même, il s'avère presque impossible pour un président en exercice de perdre le pouvoir. Il existe toutefois des exceptions à Madagascar, au Niger où on note aujourd'hui une certaine crispation du pouvoir à la veille d'une élection présidentielle qui s'annonce disputée. Il y a aussi le Bénin où le Président sortant ne se représente pas après deux man-



ats et l'on s'en va tranquillement vers une alternance démocratique «subtile»...

Une révolution citoyenne inattendue a eu lieu au Burkina Faso où le président Blaise Compaoré s'est heurté à l'article 37 de sa constitution, il a été chassé par la rue après vingt-sept ans de pouvoir. Au Burundi, le Président Nkurunziza a grossièrement manipulé la constitution pour rester au pouvoir. Il faut redouter des massacres en masse avec en filigrane une exacerbation des antagonismes liés à l'ethnisme. Au Togo d'Eyadema fils, la constitution ne limite pas les mandats du chef de l'Etat et bien évidemment une réforme constitutionnelle visant à réduire le mandat du Président n'est pas à l'ordre du jour. Au Congo Brazzaville, Sassou Nguesso, le chef militaire, est confronté lui aussi à l'article 57 de sa constitution qui l'empêche de se présenter en 2016. Son intention de prolonger son bail au sommet de l'Etat n'a pas rencontré d'obstacles majeurs. Au Nigeria, Muhammadu Buhari vient de succéder au pouvoir à Goodluck Jonathan permettant ainsi la première alternance démocratique dans le pays le

plus peuplé d'Afrique. Lors du précédent scrutin présidentiel, les affrontements postélectoraux avaient fait plus de 800 morts au nord du pays. C'est donc deux militaires qui se succèdent au sommet du pouvoir par la voie des urnes.

Paradoxalement, en matière d'élections, les militaires, compte tenu de leur formation stricte semblent être les meilleurs à pouvoir organiser des élections libres et transparentes dès lors qu'ils ne sont pas dans la compétition. Au Sénégal en 2000, le scrutin présidentiel avait été organisé par un militaire : il s'en est suivi une alternance démocratique historique, une situation similaire s'est produite en Mauritanie et en Guinée.

(...)

La fonction d'arbitre d'un chef d'Etat même si elle est consacrée par la constitution est mise à mal. Le chef de l'Etat est le magistrat suprême, l'arbitre qui fait tout, chef de parti utilisant les médias d'Etat comme au bon vieux temps des colonies, s'insinuant dans le subconscient inhabité du citoyen fragilisé par la pauvreté. Le chef de l'Etat, président déguisé de l'Assemblée

nationale et parfois sélectionneur de l'équipe nationale de football, docteur, kinésithérapeute, banquier, pompier, pyromane et même faiseur de pluie, donc «Dieu»... Un «Dieu» incapable et coupable de tous les maux de la société qu'il s'était pourtant engagé à transformer. Les sorciers blancs inspirés, avides d'argent public africain et qui traficotent les constitutions sont les grands cuisiniers de cette sauce épicée qui permet à leurs bailleurs nègres de mourir au pouvoir. Si, dans un passé récent, la mode était à la fraude électorale, il semblerait qu'en Afrique une forme de sophistication voudrait que le combat pour le respect des règles du jeu soit devenu plus important. En cela, le combat se situe en amont autrement dit, il faut empêcher le candidat éternel de se représenter à l'élection. Une telle attitude des peuples est nouvelle et elle est liée au fait que les populations sont beaucoup plus conscientes de leurs droits.

## L'Etat

L'Etat est une propriété privée. Les biens de l'Etat appartiennent de

fait au Président, à quelques rares exceptions près, même si ce dernier a été élu démocratiquement. C'est le chef de l'Etat qui décide tout. L'Assemblée nationale siège pour la forme et sert à élargir la clientèle présidentielle et également à donner des gages de démocratie à l'extérieur. Mais, aucun projet de loi sérieux ne s'y décide tant les députés, soi-disant élus du peuple à l'insu du peuple, font preuve de léthargie. On se souvient que, au Cameroun le Président était resté presque deux ans sans réunir le Conseil des ministres. Qui dit mieux ? Dans plusieurs pays d'Afrique, l'Etat est quasi inexistant, ses symboles sont piétinés à la moindre occasion et l'on assiste à la privatisation de l'Etat par le clan présidentiel. Au Sénégal, on a vu un président de la République fraîchement élu, le jour de sa prestation de serment faire entonner un hymne, qu'il avait lui-même composé, reléguant ainsi au second plan l'hymne national. Un manquement très grave qui donnait un signal fort vers la constitution d'un Etat prébendier dont la capacité à brader le bien public s'est avérée être une «première nature». De même, les députés sénégalais, après avoir brigué le suffrage universel, s'interpellent entre collègues en disant «honorable député» en sachant qu'à ce moment précis le peuple sénégalais, lui, est frappé du déshonneur consécutif à l'absence de prise en compte de ses intérêts les plus élémentaires. En réalité, une fois élus, certains députés, au nombre de 150, se calfeutrent à l'Assemblée nationale, puis dans leurs 4X4 achetés au frais du contribuable plastronnant ici ou là en terminant leurs phrases par «comme l'a indiqué le président de la République»... Un tel comportement, bien évidemment, n'a rien à voir avec la démocratie, cette problématique du désengagement de l'Etat par l'entremise de ses serviteurs les plus proches des populations est le fait du prince qui utilise le Parlement pour satisfaire ses appétits. Dès lors, l'action parlementaire devient une douce parodie entre gens de bonne compagnie. Ainsi fonctionne l'Etat en Afrique, selon les bons sentiments du prince. Il est d'ailleurs important de noter que tous les chefs d'Etat africains, à quelques rares exceptions, s'inventent des racines aristocratiques. Le plus illustre d'entre eux à savoir Nelson Mandela descendant d'une famille royale, n'a pas eu besoin de se prévaloir d'une quelconque extraction aristocratique. Son attitude par rapport à l'Etat restera un exemple.

## La fraude électorale

Lors de son procès contre les trois Présidents africains Idriss Déby, Sassou Nguesso et Oumar Bongo, à la question de M. Monfort, président du tribunal : Pourquoi «démocratiques» ? François-Xavier Verschave répondit : «Le terme «démocrature» a été inventé, à ma connaissance par un écrivain africain : c'est une dictature légitimée par la fraude électorale [...] pour qu'il y ait démocratie, il faut qu'il y ait eu des élections truquées.» Pour Jacques Chirac, «il faut bien que les dictateurs gagnent les élections, sinon ils n'en feront plus». Il faut donc permettre aux dictateurs africains le soin d'instaurer des démocraties de façade qui prolongent la lune de miel qui permet d'engranger l'argent public qui, parfois, provient directement de l'aide publique au développement par des circuits forcément compliqués. L'argent du contribuable français est ainsi détourné en toute impunité.

(Suite à la Page 7)

**(Suite de la Page 7)**

La mise en scène de la concertation donnera de vous l'image d'une autorité pacifiante, vous serez relégitimé comme par magie. Tout le monde, sauf quelques aigris, oubliera les conditions de votre réélection. Trinquons déjà à ce nouveau mandat !»

(...)

Si le pétrole en Afrique est une malédiction pour les pays qui en sont dotés du fait des convoitises qu'il attire, le fait de se faire appeler «vitrine de la démocratie» peut être une malédiction plus corrosive encore. Le Sénégal a beaucoup souffert de ce prêt à penser démocratique. Mauvais temps donc au Sénégal, car les pouvoirs qui se succèdent excellent dans leur capacité à organiser la captation des biens publics. François-Xavier Verschave enfonce le clou : «*Pour la Saint-Nicolas, on ressort la machine électorale made in France. [...] Le miracle informatif, rodé en maints pays d'Afrique, multiplie à volonté les électeurs et les votants, transforme une minorité en majorité, une défaite en ballottage ou en victoire. Avec 4 chiffres significatifs.*» Selon François-Xavier Verschave, cette machine à gagner a été utilisée au moins dans cinquante élections majeures en Afrique subsaharienne. Que demande le peuple ? Des pirogues et des vivres... direction : la «terre compromise» !

**Les opposants**

En Afrique, l'opposition est une «posture» difficile et très dangereuse, il n'y a que des coups à prendre. Dans les pays où la démocratie est ancrée dans les esprits, le métier d'opposant est déjà inconfortable. Mais en Afrique où les choses se déroulent de manière peu orthodoxe, la plus grande invention du colonisateur a été de fausser la donne, le «néocolon» possède son jeu de cartes et en même temps celui du pays protégé, à savoir l'ancienne colonie. Le Président et l'opposant sont entre les mains de l'ancienne puissance colonisatrice. Parfois, la machine se grippe. En Guinée, lors des indépendances avec la révolte de Sékou Touré devant le Général de Gaulle, qui avait scellé définitivement la séparation de la Guinée d'avec l'ancienne puissance coloniale. Un tel scénario n'avait pas été prévu par le Général qui se vengea à la hauteur de l'affront. La Côte d'Ivoire, où le Président Gbagbo a échappé au «contrôle» de son homologue français Jacques Chirac, avant de succomber aux assauts de Nicolas Sarkozy, encouragé par une lecture fantaisiste du scrutin présidentiel par le Président sortant Gbagbo. Si en France la retraite d'un président de la République est accompagnée par le Conseil constitutionnel, en Afrique on peut se retrouver directement dans les geôles de la Cour pénale internationale. De fait, il s'avère difficile pour un chef d'Etat africain de s'en aller en toute quiétude. Quitter le pouvoir, même après une élection, peut poser des problèmes de survie. Au Sénégal, le 25 mars 2012 Abdoulaye Wade a quitté le palais présidentiel accompagné par son successeur Macky Sall et cela n'a pas empêché la machine judiciaire de se retourner contre le fils de l'ancien président, tout puissant ministre d'Etat, dans le cadre de la répression contre l'enrichissement illicite. Cette forme non écrite de jurisprudence a tendance à maintenir un climat électri-

que dans les plus hautes sphères. D'aucuns imaginent déjà la traduction du Président actuel Macky Sall devant la Crei au regard de sa déclaration de patrimoine qui serait estimée à plus de huit milliards de francs Cfa, soit plus de douze millions d'euros. Se faire réélire, par conséquent, pour faire le bonheur du peuple ou pour échapper à ce même peuple appauvri par l'absence d'empathie de la part de ses dirigeants. Aussi faudra-t-il s'interroger sur certains politiques qui, en un clin d'œil, une fois au pouvoir, se gavent d'argent public et dépassant de facto le patrimoine d'un François Hollande ou d'un Barak Obama et ceci sur le dos des populations parmi les plus démunies du monde. Les plus zélés vous diront que les hommes politiques sont tous corrompus, une telle assertion est bien évidemment inacceptable.

Une nouvelle donne est apparue : l'opposition spontanée et décisive qui conduit au soulèvement populaire donc à l'éviction d'un dictateur grisé par sa volonté de se tailler une constitution sur mesure pour prolonger son bail mortifère. Qui aurait pu prévoir qu'un peuple se soulèverait et en aussi peu de temps renverserait celui qui fut l'un des plus grands pontes de la FrancAfrique, Blaise Compaoré au Burkina Faso ? Si les printemps arabes ont vu l'éloignement des affaires de Ben Ali puis de Moubarak, la contagion en Afrique noire n'a jamais été effective. Comme si les pays africains obéissaient à un calendrier différent. Un calendrier terrible qu'aucun service de renseignement ne peut contrarier. La chute de Blaise Compaoré a été aussi surprenante pour la France que la qualification de Jean Marie Le Pen au deuxième tour lors de la présidentielle de 2002, au détriment du candidat socialiste Lionel Jospin. Ainsi, pour la première fois, phénomène rare, dans les affaires franco-africaines une lettre du Président français, François Hollande, adressée à Blaise Compaoré, demandant son départ de la tête de l'Etat burkinabé, se retrouvait dans le magazine *Jeune Afrique*. Comme pour rattraper le cours de l'histoire en justifiant la préoccupation de la France vis-à-vis de son allié enrôlé au fil des ans comme médiateur dans les grands conflits subsahariens ivoiriens, guinéens, ou maliens. Dans la révolution citoyenne du Burkina Faso, les réseaux sociaux ont joué un rôle important au sein d'une population majoritairement jeune et très bien informée. Le précédent sénégalais avec le mouvement «Y'en a marre», autour de la lutte contre la manipulation de la constitution, a produit des vagues inspirantes. Grâce en partie au mouvement *le Balai citoyen*, l'autocrate du Burkina Faso a été écarté du jeu et il n'est pas loin le jour où il répondra devant un tribunal des crimes commis sous sa présidence. Le peuple burkinabé attend que la lumière soit faite à propos de l'assassinat de l'ancien président Thomas Sankara et du journaliste Norbert Zongo, retrouvé carbonisé dans sa voiture après avoir enquêté sur le frère de Blaise Compaoré. En Afrique, le journaliste consciencieux et patriote devient très vite un opposant qu'il faut éliminer à tout prix.

De manière classique, l'opposant devient un clandestin traqué au gré des élections. Il peut gagner et se retrouver en prison le lendemain, accusé de complot ou d'atteinte à la sûreté de l'Etat. Le cas de Ngarlégé Yorongar du Tchad est un exemple intéressant. Yorongar,



Idriss Déby Itno, un des parrains de la FrancAfrique

soutenu par une coalition de partis, se retrouve élu, mais il est immédiatement arrêté et torturé. La France du haut de son balcon a observé et cautionné cette parodie de démocratie. Idriss Déby serait «le moins pire» même si le peuple n'en a jamais voulu. Le Président sortant, quant à lui, est proclamé gagnant de l'élection présidentielle et depuis il est reçu en grande pompe en France où il bénéficie d'une bonne réputation. Alors que le Tchad est connu comme étant l'un des pays les plus corrompus au monde.

Pire encore ! On peut être froidement abattu comme Ruben Um Nyobé ou finir empoisonné par les hommes de Foccart, comme ce fut le cas du brillant opposant camerounais Félix Moumié.

**Ainsi va la FrancAfrique...**

François-Xavier Verschave, cet irremplaçable spécialiste de la FrancAfrique nous en a tracé les contours et les pourtours jusque-là placés sous le signe du secret. Volons et tuons en silence ! D'où le titre de son ouvrage *Noir Silence*, qui lui valut un procès en diffamation de la part de trois chefs d'Etat africains, parmi les moins imprégnés de démocratie et de rectitude en matière de droit de l'homme...

(...)

Dans ces conditions s'opposer relève de la folie, ou bien on joue le jeu, ou bien on participe à des gouvernements à majorité élargie. Lorsque l'opposant sait que le président a truqué les élections, une telle attitude participative avale une situation de fait aux yeux du monde et les populations sont invitées à l'introspection et au silence.

En Afrique, très peu d'hommes politiques sont capables de défendre efficacement leurs pays. Lorsque l'argent parle, tout est possible... Si le Sénégal a connu une stagnation voire un recul, c'est

à masqué tout le combat qui a été le sien pour son pays. Il partage avec Abdoulaye Wade cette longue marche vers le pouvoir marqué par des séjours fréquents en prison. Ils se sont l'un et l'autre si longtemps opposés qu'ils se sont transformés, une fois au pouvoir, en «Présidents opposants» ruinant ainsi leur destin politique à la tête de leurs Etats respectifs. Ils étaient paradoxalement ennemis parce que n'appartenant pas à la même écurie politique au pays de la tour Eiffel. Wade étant proche des milieux de la droite en France tandis que Laurent Gbagbo était estampillé socialiste. En matière de cuisine politique en Afrique il vaut mieux avoir des tuteurs puissants. L'arrivée de la gauche au pouvoir en France en 1981 a entériné une nouvelle ère dans la gestion monopolistique des affaires politiques africaines, mais les mêmes méthodes ont été reconduites pendant des décennies. La présidence de Nicolas Sarkozy a été sans doute la plus concussionnaire de toutes, en cela qu'elle semblait vouloir inaugurer une nouvelle période, alors qu'elle se préparait à s'installer dans une sorte de mise à jour du *foccartisme*, qui a fini de mettre l'Afrique en lambeaux. Qui observe la situation en Libye et ses dégâts collatéraux s'interrogera sur l'iniquité de certaines poussées d'adrénaline de la part de décideurs politiques français de premier plan. De nombreux décideurs occidentaux se comportent comme de vrais satrapes dès qu'il s'agit d'Afrique.

(...)

**La transhumance**

«Cette plaie béante et puante a la vie dure chez nous [...]. Elle devient finalement un phénomène qui nous est propre, au point que le substantif «transhumant» à la sénégalaise figure dans *Le Petit Larousse illustré* (2012) où on lit : «adjectif, qui effectue une transhumance ; nom Sénégal, personne qui quitte un parti d'origine pour adhérer à un autre généralement au pouvoir». Tout récemment, le président de la République du Sénégal Macky Sall, très mal conseillé, a cru devoir théoriser sur la transhumance grevant ainsi ses chances de maintenir une certaine crédibilité de la parole au sommet de l'Etat. Cette méthode maintient le pays en coupe réglée par des professionnels de la politique gavés pour certains, depuis le début de leur carrière, par l'argent public.

La transhumance prend sa source dans cette tradition bien sénégalaise qui consiste à organiser la vie politique en la mettant en coupe réglée afin de tenir les populations en respect. Des populations considérées dès le départ comme un strapontin pour arriver au pouvoir. Cette sanctuarisation moderne de la vie politique permet aux professionnels de la politique d'organiser le partage du «gâteau» national court-circuitant ainsi le jeu démocratique autour d'élections transparentes qui sont par ailleurs un faire-valoir extraordinaire pour attirer les capitaux étrangers. Le consensus mou qui découle d'une telle démarche revêt un caractère extrêmement dangereux dans la gestion des affaires de l'Etat. Ainsi, le partage des prébendes consacre définitivement l'appartenance à une caste politique dont le seul but est d'accaparer les biens de l'Etat pour perpétuer sa domination sur le reste de la société.

(...)

(A suivre)

## MOTS FLECHES

N°1962

TELLE UNE MER TRÈS AGITÉE SE LASSER (SE)	ATTIRE L'ATTENTION SUR AIGRI	ENLEVÉ DÉVÊTUE	SENTIER DE GRANDE RANDONNÉE ÉTENDU	RISQUÉ PÉRIODES D'HISTOIRE	MONSTRE TIBÉTAINE THÉÂTRE DE MILAN	PATIN À ROULETTES
FLEUR DU PREMIER MAI D'ESPRIT ÉTROIT			OPPOSÉ AU VERSO PAS SUFFOCANT		IL PARFUME LE GIGOT MARCHERONS	
REFUSA DE RECONNAÎTRE LA VÉRITÉ PETIT SAINT		GRÈLE FINE CITÉ ALGÉRIENNE	COLÈRE POÉTIQUE RAIDES ET PEU NATURELLES			DOUCES, AGRÉABLES À TOUCHER L
TEL UN PAPIER À PONCER AMUSEMENT	AS UN LOCATAIRE GOUJAT			AVIRON AVANT MI	NÉANMOINS FRANÇAIS QUI GAGNA ROLAND-GARROS	
		VIEILLE SCANDALISÉ				INFAILLIBLES
COÛTÉ ÉTABLIR SOLIDEMENT PEINTRE DE LA FAUNE				PLANCHERS ÉLAGUÉE		
	A	NATION PAREILS		EMBALLAGE FAMILIER ENGENDRA		
PROPRE, CLAIRE TROUVÉ L'HISTOIRE DRÔLE			COUVRIR D'UNE TOILE CALMER, RENDRE SÈREIN			
	TACHER À NOUVEAU À CET ENDROIT			PRATIQUES ANCIENNES ERGOT DU COQ		
PRODUCTION D'ABEILLES PLAN D'EAU			ÉPLUCHÉES PARTIES DE CHEMISE			TABLES DE BOUCHERS
	BAIN BOUILLONNANT TROUBLA		BUE À PETITS COUPS LOCALISÉE DANS L'ACTE			
FOND DE BOUTEILLE DÉBUT D'HYPOTHÈSE		PAS DUR OISEAU DE FERME		SE TROUVE PAGE EN GRAS		
	GENTLEMAN EU LA FACULTÉ				R	HÉROS DE SPIELBERG, VENU D'AILLEURS A
TRÈS FATIGUÉS HOMME VIOLENT				FÊTE EN DÉCEMBRE		
			MAUVAISES ODEURS			L

## SOLUTION-FLECHES

N°1961

E	H	S	M	P	D							
I	N	D	I	V	I	D	U	E	L	L	E	S
C	E	C	I	A	S	S	I	E	G	E		
D	O	C	R	E	M	E	T	S	E	T		
R	A	D	I	C	A	L	S	E	L			
B	D	O	L	A	E	P	E	L	E	S		
E	R	G	I	V	R	E	B	E	C			
T	R	E	M	B	L	E	U	S	E	A		
V	E	I	L	L	E	R	A	O	R			
T	H	E	D	E	U	X	M	A	S	O		
E	S	S	O	R	C	O	U	S	L			
G	R	A	N	E	R	I	E	P	R	E		
C	H	U	S	A	T	U	R	E	E	S		
M	U	E	T	S	L	E	V	U	R	E		
L	U	A	M	E	R	E	G	L	E			
D	E	R	N	I	E	R	N	E	E	U	T	
S	E	I	N	S	B	R	I	S	E	E		

## SODOKU FACILES N° 1861

2		4	3		1			5
				9	7		8	3
	9			5	7			
	8		5					
9	4		2		3		7	8
					6		9	
		1		2			3	
8	2		1		9			
4			7		8	6		2

## RESULTATS N° 1860

4	2	6	9	3	1	5	8	7
3	5	1	7	2	8	9	6	4
8	7	9	6	4	5	3	2	1
9	6	4	8	7	2	1	3	5
5	1	7	3	6	9	8	4	2
2	8	3	1	5	4	7	9	6
7	4	8	2	1	3	6	5	9
1	9	5	4	8	6	2	7	3
6	3	2	5	9	7	4	1	8

## NUMEROS UTILES

### RENSEIGNEMENTS

ANNUAIRE :  
1212

SDE  
Numéro Vert  
800 00 11 11

SENELEC  
Service Dépannage  
33 867.31.00

SECURITE  
Police secours : 17  
Sapeurs Pompiers : 18

Aéroport Léopold S. Senghor  
de Yoff : 33 869 / 22 / 01 / 02

Port Autonome de Dakar  
(24H/24) : 33 849.45.45

### EBOLA

Numéro Vert  
800 00 50 50

### HOPITAUX

Principal : 33 839.50.50  
Le Dantec : 33 889.38.00  
Abass Ndao : 33 849.78.00  
HOGY : 33 827.39.83  
Elisabeth Diouf de Rufisque : 33 836 36 94  
CHU de Fann : 33 869 18 18

SUMA-MEDICIN  
33 864 05 61 - 33 824 60 30

CENTRE ANTI POISON  
818 00 15 15

## HEURES DE PRIERES



FADIAR  
06H 37  
TISBAR  
14H 15  
TAKUSSAAN  
16H 45  
TIMIS  
19H 19  
GUEW  
20H 19

JUMADAL U'LA

RAKATY GAMOU  
MARDI 7  
1437-HEGIRE

CONACO

## PROBLEME N°6744

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1			L								S	
2	T						M					
3	P				R							
4			D							G		
5	S						T					
6		R					J					
7				T						L		
8						P			M			
9			S						R			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13

## SOLUTION N°6743

B	A	G	A	G	I	S	T	E	
E	C	O	L	E			O	U	T
U	T		P	L	A	N		R	
R	E	V	E		L	O	B	E	
R		A	S	T	I	O	S		
I	F	S		I	N	D	U		
E	L	E	C	T	E	U	R	S	
R	U		O	R	A	N	G	E	
S	O	B	R	E			E	S	

## MOTS CROISES

### HORIZONTALEMENT

1 Retour au pouvoir. Eu en mémoire. 2 Réservé à quelqu'un. Elles passent avec les saisons. 3 Chef de famille. Ferai route. Ovation du public sportif. 4 Pays de Gandhi. Provenant de. 5 A l'audace. Organe pair de la vue. Elle domine le corps. 6 Qui existent en petit nombre. Dès ce moment. Un métal très précieux. 7 Se dit au pote. Volé en éclats. Examen non écrit. 8 Aide de Dagobert. Gavé, rassasié. Les miens. 9 Couronné de succès. Petit fruit rouge.

### VERTICALEMENT

1 Répéter une chose entendue. 2 La belle saison. Arbre qui peut être pleureur. 3 Anneau de cavalier. A quel endroit ? 4 Relation affective. On les récolte à la moisson. 5 Pour réunir deux mots. Quantité bien déterminée. 6 Vente publique. Classement postal. 7 Entre bis et quater. Elle peut être lumineuse. 8 Partie de voiture ou d'avion. Petit ordinateur. 9 Non mentionné. Partie du visage. 10 Non en Angleterre. Etoile de cinéma. 11 Qui a du talent. On y est attaché. 12 Avec le poivre sur la table. Produits sidérurgiques. 13 Voyageur régulier. Pour soi.

FLECHES RELAX N° 32

S'ÉCRIRE GENS QUI TRAVAIL- LENT DUR	TERME DE RUGBYMAN OUTIL DE JARDIN	RIVIÈRE À CHARTRES MOT POUR RELIER	TROPHÉE AU CINÉMA TROUVE AMUSANT	CLASSÉES	EXTIRPÉ SALUT À LA VIERGE	INSTALLA DANS UN FAUTEUIL
LIMITA- TIVES				LOUPA, ÉCHOJA À ENGIN DE LEVAGE		
MARCHA SANS BUT		PERDUE ÉRUPTION CUTANÉE				AF- FAIBLIES
SURVEILLA EN SECRET			CEINTURE DE FORÊT		SUIS PRO- PRIÉTAIRE DE	
RISQUÉ, AUDACIEUX		POIL AUX PAUPIÈRES ADRESSERA	PRÉNOM ESPAGNOL	ÉLIMENT ILS SONT DE SEXE MASCULIN	MOUSSE DU RESSAC	
DÉLIMITÉE PAR DES BORNES	L'OPPOSÉ DE L'AMI				COMITÉ DE SALARIÉS FIS SANS SOIN (JE)	PÉRIODE DES EXAMENS
			DES CD ERGOT EN MÉTAL DES CAVALIERS			
ACCEPTTE	NUANCE DE VIOLET	SUBSTANCE EN GRAINS AU-DESSUS DE BIS			COPINE PROCHE	
			TROUÉES BÂTON DE RELAIS			
MANQUES, PÉNURIES					COURSE DE SKIEURS	VIS (TU) FERAIS DE LA MARCHÉ
PIÉGER				ÉTONNÉ ATTACHA		
SERVICE TRÈS BIEN FRAPPÉ AU TENNIS	SE DIRIGE RELATIF AU CENTRE	DEVENIR MOU PARTI DEHORS				PAS IMITÉ
		PRÉNOM DE RYKIEL QUI A DU BON SENS			DÉPARTE- MENT DE LA BRESSE	
PENSION- NAIRE	PRONOM APRÈS TOI LA TIENNE		SOUCHON INTIME PELLE DE BATEAU			LUE DE NOUVEAU
				PETIT ANARCHISTE	NOTABLE ANGLAIS PLAÇA SUR UN MEUBLE	
TELLEMENT			CAMPING DE SCOUTS ARRIVÉE EN PLEURS		PRONOM DE PREMIÈRE PERSONNE	
CHROME EN FORMULE	SANS ÇA ! ÎLE DE RÉTAIS				ORGANE DU REGARD	
CARRÉ DE PAYSAN						PRONOM D'INTIMES
ÉCHO DES ARÈNES		DISPERSÉS				
		ÊTRE OUVERT EN GRAND			ORIENTÉE SUIVANT UN AXE	

SOLUTIONS Fleches N° 31

C	E	A	P	M	Z
COMPAS	EDITER				
NOIR	CIR	GERE			
USINE	E	MARRON			
C	ENNUI	AR	I		
DIGUES	SCIERA				
DEUX	ETER	NUE			
ANE	PUA	AERAI			
C	MARRAIS	MN			
VIRER	ILE	MEC			
E	N	TRI	TINA		
BUREAU	GAULA				
SAS	RINCE	GO			
SET	OC	EH	BEP		
ELISE	ADIEU				
CREEE	LOTIT	L			
O	U	MAT	TUBE		
ENTRAINER	MON				
DES	ESSUIENT				

Horoscope

**BÉLIER**  
En couple, cette journée devrait être riche en confessions ! Si quelque chose ne vous satisfait pas entièrement chez votre partenaire, c'est...

**TAUREAU**  
Vous profitez d'une configuration céleste exceptionnelle ! Au programme : un bonheur conjugal serein et authentique, complicité absolue avec...

**GÉMEAUX**  
Il faudra défendre votre couple de menaces extérieures. N'écoutez pas les commérages : ils sont tous faux et leur seul but est de déclencher votre...

**CANCER**  
Préparez-vous à un grand événement comme une rencontre importante. Il pourrait y avoir une attirance mutuelle immédiate, et vous vous sentirez...

**LION**  
Le courant sera parfaitement rétabli entre votre conjoint et vous. A la faveur du bel aspect de Vénus, vous retrouverez un climat de tendresse...

**VIERGE**  
Une belle journée de tendresse pour les natifs en couple. Il régnera en effet tranquillité, compréhension et complicité avec votre conjoint...

**BALANCE**  
En couple, vous récolterez ce que vous avez semé. Le négatif comme le positif, selon votre comportement de ces derniers jours: succès et bonheur...

**SCORPION**  
En couple, votre vie conjugale sera bien protégée dans l'ensemble. Cependant, Uranus pourrait provoquer un conflit d'autorité entre vous et votre...

**SAGITTAIRE**  
Jupiter vous fait aimer et protéger votre liberté. Que votre conjoint ne tente pas de l'entraver aujourd'hui où la foudre s'abattra sur votre...

**CAPRICORNE**  
Vous ferez de grands efforts pour donner à votre couple un bain de jouvence. Vous mettrez de la variété et du romantisme dans vos relations...

**VERSEAU**  
Tout ira aussi bien que possible pour les célibataires dans le domaine amoureux. Ils se sentiront plus passionnés que jamais. Nouvelle aventure...

**POISSONS**  
Célibataire, vous serez d'humeur à aimer à la folie. Malheureusement, vous continuerez à rêver d'une personne décidément inaccessible, à fantasmer...

MOTS MELES

E	D	A	L	A	G	E	R	R	ALPAGE	GALERE
T	R	F	A	L	P	A	G	E	CARREE	HUGUENOTE
O	E	E	R	R	A	C	A	L	CIGARIERE	INITIALE
N	R	G	I	E	R	E	L	F	CONSACRER	MEUNIERE
E	C	A	N	R	T	L	E	F	CYCLE	MONSTRE
U	A	L	I	U	A	E	R	U	DECONGELE	NIGAUD
G	S	U	T	E	G	G	E	O	DEROULAGE	PARTAGER
U	N	O	I	G	E	N	I	S	EPUCE	REGALADE
H	O	R	A	A	R	O	N	C	EXCEDE	SACCAGEUR
E	C	E	L	C	Y	C	U	A	FAISABLE	SCALPE
C	E	D	E	C	X	E	E	L	FRETEE	SOUFFLER
U	N	I	G	A	U	D	M	P		
P	E	R	T	S	N	O	M	E		
E	E	L	B	A	S	I	A	F		

Retrouvez, dans chaque grille, les mots des listes respectives.

Blague du jour

Une femme dit à son mari qu'elle veut avoir un enfant, mais le mari hésite beaucoup, voulant insister la femme lui dit :

- Tu sais, chéri, j'aimerais ça goûter à l'instinct maternelle !

Son mari lui répond alors :

- Tu n'as qu'à retourner chez ta mère!

# La double nationalité, un faux débat pour le Sénégal

Cette polémique stérile sur la double nationalité qui ne cesse d'alimenter la vie politique sénégalaise, est un faux débat puisque improductive face aux enjeux majeurs et questions essentielles de notre Sénégal. A mon humble avis, la sénégalité est un concept dangereux, haineux et stigmatisant. Et, surtout, il faudra s'éloigner le plus loin possible des discours politico-politiciens et des stratégies irréflechies de reconquête électorale et de maintien illégal du pouvoir.

A titre personnel, je ne pense aucunement que posséder une nationalité autre que sénégalaise est un facteur bloquant ou un handicap majeur pour la gestion sérieuse de notre Etat, de ses structures et d'un quelconque démembrement de notre république. Par contre, je suis tout à fait d'accord, et, une fois de plus cela m'engage personnellement, intellectuellement et politiquement, qu'un homme politique sénégalais doit être administrativement entièrement de citoyenneté sénégalaise ne serait-ce que pour le principe et le symbole. C'est l'unique gage crédible qu'il peut garantir aux électeurs. Et d'ailleurs, il est recommandé à tout homme politique qui aimerait briguer un mandat, de posséder exclusivement une seule nationalité pour plus de crédibilité.

Certains pays comme l'Australie, la Bulgarie, la Dominique, la Jamaïque, le Kirghizistan et

Taïwan interdisent formellement à leurs mandataires politiques de détenir une autre nationalité. D'autres pays, à l'instar du Commonwealth, par contre tolèrent à leurs mandants politiques de détenir une autre nationalité si la citoyenneté en cause n'est pas un obstacle ou ne constitue pas un conflit d'intérêt sur l'exercice sérieux d'un mandat politique.

Si des pays ont légiféré sur cette question, le Sénégal est resté flou puisque le sujet est sensible, tabou et privé. Notre pays dans sa large ouverture d'esprit a toujours considéré que la double nationalité pouvait non seulement faciliter le passage de ses citoyens aux frontières, mais aussi leur faire obtenir facilement des visas ainsi que les protéger consulairement par un autre pays. Le Sénégal a toujours considéré que la double nationalité était une richesse culturelle pour la diversité et, d'autre part, une opportunité pour les affaires, mais aussi une astuce légale pour simplifier, voire accélérer les procédures et formalités à travers le monde.

Maintenant, là où les apéristes sont hors sujet en passant à côté de la plaque, c'est lorsqu'ils impliquent tout le monde dans le même lot avec un mélange de genre inexplicable : Hommes politiques, hommes d'affaires, immigrés, Sénégalais nés de l'extérieur, métis, etc. Cet acharnement in-

tempestif, violent n'est rien d'autre que de l'ingratitude, de la méchanceté gratuite... Et, en voulant politiser scandaleusement cette question, le camp présidentiel a été ignoble. Notre majorité présidentielle a un intérêt majeur de présenter ses excuses aux Sénégalaises et Sénégalais binationaux, de varier sa position bancal en retirant ses arguments blasphématoires et xénophobes, de se rectifier et de recadrer les choses.

Une fois de plus, le sujet sur la double nationalité de nos dirigeants est un faux débat alimenté par les énergumènes de l'Apr qui ne maîtrisent ni le droit privé, ni le code de la nationalité sénégalaise, ni les conventions internationales ratifiées par le Sénégal. Et encore une fois de plus, cette question est improductive et n'apporte rien de significatif au vécu quotidien des populations sénégalaises qui ont d'autres préoccupations telles que les délestages à ne plus en finir en eau et en électricité, le chômage endémique des jeunes, la cherté vertigineuse des denrées alimentaires, les crises chroniques des secteurs clefs comme l'éducation, la santé et l'agriculture, sans oublier les menaces terroristes sur notre sécurité intérieure comme extérieure, idem pour l'extinction de notre lustre diplomatique avili par des ivrognes et drogués, etc. Cette question de la multinationalité est une diver-

sion qui ne devrait pas être un commerce politique, mais devrait plutôt se parer en une des questions d'enjeu majeur où les hommes politiques de notre pays devraient dégager un consensus fort et large.

Avec plus de recul, il m'est aujourd'hui loisible de déclarer urbi orbi que cette sénégalité, telle que posée par le concept de la double nationalité, est injuste, opportuniste, dangereuse et anticonstitutionnelle. Elle est injuste puisqu'en naissant, l'homme ne choisit pas sa nationalité. Au contraire, c'est la volonté divine qui lui impose ses parents, son lieu de naissance et sa nationalité. C'est le cas où la nationalité provoque l'homme. Et, il existe deux cas d'origines naturelles de posséder une nationalité : le droit de sang et le droit de sol. Par contre, il existe aussi des cas où formes où l'homme provoque sa nationalité : c'est l'acquisition par la naturalisation et la réintégration.

Les exemples à titre illustratifs sont à foison. Karim Meïssa Wade, né en 1968 à Paris (France) de père sénégalais, est sénégalais puisque bénéficiant du droit de sang. Il est né sur le territoire français, il est français puisqu'il bénéficie du droit de sol. Amadou Sall, né en 1996 à Houston (Etats-Unis), est sénégalais puisque bénéficiant du droit de sang. Il est aussi américain puisque né sur le territoire américain et bénéficiant du droit de sol. Idem, pour mes enfants nés en France ainsi que la plupart des enfants d'immigrés, nés à l'étranger qui bénéficient du droit de sol et/ou du droit de sang. Jusqu'à l'extinction du soleil, on ne pourra pas leur reprocher d'être nés à l'étranger et de père sénégalais.

Cette question de la nationalité est opportuniste puisqu'elle ne se pose pas lorsqu'il s'agit de défendre les couleurs du Sénégal ou de participer à l'émergence économique ou industrielle du pays. Quelles étaient les nationalités de Khalidou Fadiga, Ferdinand Coly, Habib Béye, Lamine Diatta, etc., avant qu'ils n'acceptent de défendre l'équipe nationale du Sénégal ? Idem pour les Sénégalais de l'extérieur lorsqu'ils contribuaient à la hauteur de deux mille (2 000) milliards de francs Cfa en participant activement au développement du Sénégal ? Idem lorsque plus d'un (1) million de Sénégalais de l'extérieur votaient et faisaient voter pour le candidat Macky Sall ? En aucun cas, cette question de double nationalité ne s'est posée.

Le concept de la sénégalité soulevée par la classe dirigeante de l'Apr est dangereux puisque conflictuel et attribuant régulièrement à X ou Y des nationalités diverses, inventées et mensongères. La sénégalité divise plus qu'elle ne rassemble. Elle stigmatise clairement des compatriotes dignes, illustres, ayant beaucoup contribué au développement du Sénégal. Qu'ont fait des grands hommes

comme Léopold Sédar Senghor, Abdou Diouf, Abdoulaye Wade, Cheikh Anta Diop, Kéba Mbaye, Amadou Mahtar Mbow, Habib Thiam pour être si invectivés ? Le président Macky Sall doit recadrer ses laudateurs, en mettant un terme à cette prolifération dense d'injures que rien ne justifierait, surtout qu'il n'appartient pas aux hommes politiques ou à l'Apr de distinguer la sénégalité de qui que ce soit ou de spécifier qui était sénégalais ou qui ne l'était pas. Au contraire, cette prérogative relève exclusivement de la compétence du code de la nationalité sénégalaise qui a déjà tranché.

En sus, cette question de la double nationalité telle que malencontreusement exploitée par les apéristes, n'a pas de sens puisque tout simplement la double nationalité n'est pas interdite par le code de nationalité sénégalaise. Non seulement tous ces marmots apéristes qui s'agitent ne comprennent pas le français et véhiculent un argument flou, sectaire et contradictoire et qui se retourne petit à petit contre eux puisque ramenant sur la table la supposée nationalité du président Macky Sall et de sa femme. Et, une fois de plus, le code de la nationalité sénégalaise n'interdit pas la double nationalité, mais la tolère comme d'autre pays comme la France, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, etc. Même l'Allemagne tant décriée contrairement à ce qui se dit sur les places publiques, a une tolérance conditionnelle puisqu'elle a signé des conventions avec des pays européens et américains.

Pour en revenir à notre sujet, lorsque l'article 28 de notre constitution dit «exclusivement sénégalais», ce français basique voudrait dire privilégier et avantager le Sénégal par rapport à une autre nationalité. Sinon notre pays serait en contradiction avec son code de la nationalité et toutes les conventions internationales que nous avons ratifiées telles que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ainsi que la Charte africaine des droits de l'Homme.

En somme, le débat sur la nationalité est malsain, immoral, dangereux, conflictuel et contre-productif. Cette polémique stérile n'apportera que des ennuis à notre stabilité politique et n'offrira rien de significatif aux problèmes auxquels sont confrontés les Sénégalaises et les Sénégalais. Et surtout que c'est un débat gênant que les politiciens sénégalais qui sont mal placés pour en faire fonds de commerce.

Enfin, la nationalité d'un individu découle du privé. Et il est clairement immoral de s'immiscer dans la sphère privée des gens. Seules les administrations ou juridictions peuvent se permettre et d'une façon légale de procéder à une quelconque requête.

**Cheikh Sidiya DIOP**  
Secrétaire général de la  
Ligue des Masses  
dcheikhsidiya@gmail.com

## Faux débat, faux billets et fausse bonne idée

Depuis quelques jours, s'est instauré au Sénégal un débat nauséabond sur la nationalité de nos acteurs politiques. On semble se réveiller d'un long sommeil pour découvrir que Karim Wade a aussi la nationalité française. Quelle découverte ! Le monsieur est né à Paris, d'une mère française. La saisie, par ses avocats, de la justice française dans le cadre de son dossier d'enrichissement illicite semble avoir dopé certains. «*Vous voyez, il est français, il ne pourra donc pas briguer le suffrage des Sénégalais le moment venu.*» Le débat a ensuite glissé sur la nationalité française de son père, qui nous a dirigés de 2000 à 2012. Les plus hauts responsables du parti au pouvoir parlent de la mise en place d'une commission parlementaire pour enquêter sur cette probable «haute trahison».

Mais où étaient-ils tous en 2007 lorsque le président Wade brigait un second mandat ? La plupart étaient avec lui - y compris l'actuel président de la République - pour nous dire que c'était le meilleur de tous les Sénégalais. Pourquoi personne, parmi ceux qui hurlent aujourd'hui, n'avait évoqué la «francité» des Wade père et fils ? Etaient-ils trop occupés à jouir, avec eux, du pouvoir ? Evoquer la question à l'époque, c'était bien évidemment prendre la porte, au minimum. Le

président Macky Sall était même, à un moment donné, monté au créneau pour défendre Karim Wade. Demb fila niou fek !

Les archives nous permettent même de préciser que cette histoire de «sénégalité» exclusive remonte au Code électoral, adopté à l'unanimité par les députés, le 20 septembre 1991, et qui stipule que le candidat à la présidence de la République déclare sur l'honneur n'avoir que la nationalité sénégalaise. Une loi que la Cour suprême jugera non conforme à la Constitution (arrêt du 15 novembre 1991). Qu'à cela ne tienne, la Constitution sera modifiée (Loi n° 92-14 du 15 janvier 1992) et l'article 23 dira ceci : «*Tout candidat à la présidence de la République doit être exclusivement de nationalité sénégalaise (...)*». Cet article est devenu le fameux article 28 de la Constitution de 2001. Alors, qu'est-ce qui est nouveau ici ? Qu'est-ce que le Sénégal gagne dans ce tohu-bohu ? Nos politiciens sont-ils si en panne d'imagination et de force de proposition pour faire «émerger» le pays qu'ils nous imposent ce débat de caniveau ?

Sur un autre registre, j'ai toujours condamné les longues détentions préventives qui peuvent quelques fois durer plusieurs années. Le problème réside dans le fait que seuls les anonymes en sont victimes. Dé-

monstration vient encore d'être faite qu'au Sénégal, comme ailleurs, mieux vaut être une célébrité et avoir un très gros carnet d'adresse lorsqu'on a maille à partir avec la justice. Le Premier ministre nous avait dit, lors de son dernier face-à-face avec les députés, que le Sénégal ne brûlait pas ses stars. Oui ! On avait remarqué. On peut être accusé dans un énorme scandale de fabrication et d'écoulement de plusieurs dizaines de milliards de faux billets et compter sur le soutien populaire de quelques bonnes âmes. Fii moy Senrégal Ndiaye !

Enfin, le marathon Eiffage me semble être une bonne idée en soi. Maintenant, l'appeler «Marathon Eiffage» ressemble fort à une fausse bonne idée. Si l'ambition est de faire de Dakar le rendez-vous annuel d'un grand marathon international, on aurait pu se contenter de l'intituler tout simplement «Le marathon de Dakar». Les plus grands marathons du monde sont des événements sportifs socio-économiques et constituent un rayonnement sportif de la ville d'accueil. Les 5 plus grands rendez-vous annuels s'appellent en toute simplicité : 1) Le marathon de New York, 2) Le marathon de Chicago, 3) Le marathon de Paris, 4) Le marathon de Londres et 5) Le marathon de Berlin.

**Abdou Khadre LO**

## PROFIL

Agé de 38 ans, Rama Thiaw, économiste de formation, est venue au cinéma pour changer les choses. Engagée à l'image des protagonistes de ses films, la réalisatrice sénégalaise présente à la Berlinale pour présenter son dernier film *The revolution won't be televised*, est consciente du pouvoir de l'image pour tronquer sa plume à la caméra.

La cinéaste sénégalaise, Rama Thiaw participe présentement à la 66<sup>e</sup> édition du festival international de Berlin dénommé la Berlinale (du 11 au 21 février). Son documentaire *The revolution won't be televised* (La révolution ne sera pas télévisée) sélectionné dans la section forum a été projeté hier pour la presse. Les festivaliers le verront demain, si l'on se réfère au programme du site de la Berlinale. Après *Boul Fallé la voie de la lutte* (2009), un documentaire sur les jeunes lutteurs de Pikine, son quartier, la réalisatrice s'est intéressée au groupe de rap *Keur gui* de Kaolack, membres fondateurs du mouvement *Y'en a marre* qui a combattu le troisième mandat de l'ancien président Abdoulaye Wade dans *The revolution won't be televised*. Rama Thiaw dresse le portrait de ses trois protagonistes Thiat (Cyrille Oumar Touré), Kilifeu (Mbessane Landing Seck) ou Gadiaga (Alioune Gadiaga).

## RAMA THIAW, REALISATRICE SENEGALAISE

# Une révoltée au cinéma



Rama Thiaw, réalisatrice, sociologue et spécialiste des énergies renouvelables, s'engage dans un cinéma historique.

A l'image de ces artistes engagés qu'elle filme, la cinéaste est aussi une créatrice engagée. Car Rama Thiaw n'est pas venue au cinéma par hasard. C'est une révoltée de la dévaluation du franc Cfa. En 1994, le franc Cfa, monnaie du Sénégal et d'autres pays africains, a été réduit de moitié par rapport au franc français, sa monnaie de référence. «*J'ai vu en 1994 avec la dévaluation ma propre famille vivre dans la famine et je me suis dit, il fallait que je fasse quelque chose*», fait savoir Rama Thiaw. Pour elle, la seule issue pour changer les choses, était les études.

Sénégalaise et Mauritanienne à la fois comme elle se définit, Rama Thiaw, né à Nouakchott le 30 avril

1978, s'inscrit alors en économie du développement. «*J'ai fait de l'économie du développement et je me suis spécialisée dans les énergies renouvelables comme moteur de développement au Sénégal*», indique celle qui s'est rendu compte que ce n'est pas en accédant à ces carrières là, qu'on peut changer les choses. «*C'est parce qu'on est déconnecté de la réalité. Un moment en économie, quand vous arrivez au bout d'un cursus scolaire tel quel, vous avez la possibilité d'aller travailler à la Banque mondiale ou à l'Unesco ou encore au Fmi, vous reproduisez une élite, vous travaillez dans de beaux bureaux, avoir une maison, une voiture... Et concrètement vous*

*n'allez pas aider votre pays à se développer*», justifie Rama Thiaw qui s'est ensuite inscrite en cinéma et en parallèle en sociologie des mouvements sociaux.

### Faire un cinéma politique, historique et engagé

Car il s'agit pour la réalisatrice de voir comment émergent les mouvements sociaux. Le plus important, lance-t-elle, c'est de changer les mentalités, les perceptions que nous avons de nous-mêmes, c'est cela la première vague d'une révolution. «*Comment changer les mentalités dans un pays où 50 % de la population est analphabète ? Il y a deux moyens : La musique*

*ou l'image. Quand on va au fin fond du pays, à Tambacounda, il y a une télévision, les gens, quand ils ne comprennent pas la langue, comprennent le pouvoir de l'image et c'est pour cela que j'ai voulu faire le cinéma*», explique la réalisatrice lors d'une conférence de presse avant son départ pour Berlin. Mais Rama Thiaw veut faire un cinéma politique, historique et engagé. «*C'est un engagement qui date de loin*», lance-t-elle. Ce qui explique que le vœu de la cinéaste se retrouve dans ses films : *Boul Fallé, la voie de la lutte* produit par le cinéaste ivoirien Philippe Lacote (réalisateur de *Run* 2014) en 2009 ; *The revolution won't be televised* (La révolution ne sera pas télévisée) et deux autres films en projet à savoir *Zion music* qui retrace l'histoire politique de l'Afrique de 1980 à nos jours à travers les portraits d'artistes du reggae du Mali, Côte d'Ivoire, Sénégal, Afrique du Sud jusqu'en Ethiopie et les grands orchestres des années 50 et 60 qui ont combattu pour l'indépendance des pays africains. Pour la réalisatrice, documentaire et fiction, ne font qu'un, car dit-elle, «*on ne travaille pas dans la même temporalité et on a le même souci esthétique en se basant sur un scénario et une direction artistique*».

Agé de 38 ans, Rama Thiaw auteur, réalisatrice et productrice de la société de production sénégalaise «*Boul Fallé image*» n'est pas aujourd'hui loin de son rêve d'enfant, qui était d'être poète. Avec sa caméra, elle participe à la réécriture de la mémoire du continent noir.

Fatou K. SENE

## LIVRE

## «L'Univers de l'Islam», un guide pour comprendre la religion musulmane

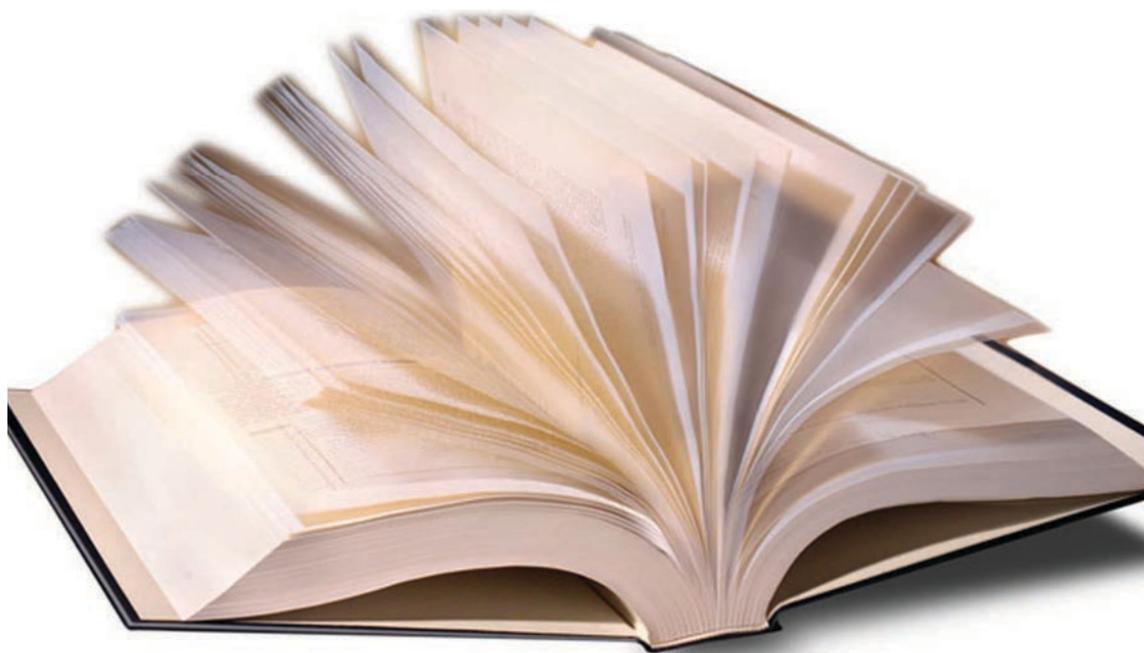
L'ambassadeur Shaykh Ahmadou Aly Diaw a présenté samedi, à Dakar, son premier livre «*L'Univers de l'Islam*», édité par Abis éditions et qui se veut un bréviaire pour la compréhension de la religion musulmane. La présentation du livre a réuni le monde de la culture, des diplomates, des universitaires et des chefs religieux.

Dans cet ouvrage de près de 700 pages, l'auteur, ancien diplomate de carrière passe en revue près de 99 thèmes allant de l'histoire de la prophétologie, à celle des enseignements et recommandations de Dieu, le dogme islamique, en passant par les règles de la sunna, jusqu'à celles concernant le droit, la jurisprudence. Des questions comme l'Islam et l'éthique, l'Islam et l'Afrique, la Palestine terre d'Islam, l'alcool, les stupéfiants, les jeux de hasard, la dimension stratégique du monde musulman sont amplement traités dans ce livre.

Shaykh Ahmadou Diaw aborde également la philosophie, la linguistique, la morale, l'histoire, le culte, les institutions, le pouvoir..., le dialogue interreligieux, les problématiques du monde actuel etc. Le professeur Iba Der Thiam qui a écrit la préface le présente comme «*un bréviaire*

*riche, dense, commode qui répond indubitablement à un besoin*». «*A l'heure où l'Islam est agressé de toutes parts, par les nouveaux croisés, calomnié par des actes irresponsables, qui foulent au pied les valeurs les plus sacrées qui en constituent le fondement, le travail du Shaykh Ahmadou Aly Diaw vient à son heure et comble assurément un besoin*», écrit le préfacier.

Pour le directeur de la maison d'édition Abis éditions, Abdoulaye Fodé Ndione, «*un travail aussi élaboré ne peut être conçu par un esprit étroit*», espérant que «*cet ouvrage va occuper sa place dans la bibliothèque islamique du monde*». En écho, le Pr Iba Der Thiam a fait remarquer que livre de l'ancien directeur des arts et des lettres et non moins ambassadeur, «*ne laisse aucun aspect de notre belle reli-*



Plusieurs sujets liés à l'Islam sont traités dans l'ouvrage de Shaykh Ahmadou Diaw.

*gion*». «*Il aborde un ensemble qui permettra aux musulmans de se situer dans le temps et dans l'espace*», a-t-il indiqué. «*Tout ce qui se rapporte à l'Islam est dans cet ouvrage. L'univers de l'Islam ne pouvait avoir un autre titre que celui-là*», a soutenu, le Docteur Mamadou Ndiaye, auteur de la postface. «*Ah-*

*madou Aly Diaw a montré que l'univers de l'Islam pouvait être synthétisé dans un ouvrage*», a renchéri l'enseignant-chercheur à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar et imam. Ancien ministre de la Culture, Moustapha Ka qui a collaboré avec l'auteur sous le magistère de Léopold Sédar Senghor, est revenu sur

le riche parcours de Shaykh Ahmadou Diaw.

Il a été tour à tour directeur des Arts et des lettres au ministère de la Culture, directeur adjoint de l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (Isesco), avant d'être nommé ambassadeur.

(Aps)

FOOTBALL CLUBS SENEGALAIS EN COMPETITIONS AFRICAINES

# Pourquoi il faut se refuser de vendre du vent

**Après leur entrée en matière assez mitigée, le faux-pas est interdit pour les deux clubs sénégalais. L'As Douanes et Génération foot sont tenus de redoubler d'efforts dans la préparation pour ne pas faire long feu sur le chemin africain. Mais si on se réfère à la réalité du terrain, le rêve n'est pas trop permis.**



Les joueurs de l'As Douanes auront un défi délicat à relever à Conakry.

Après son match nul (0-0) de la phase-aller, à Mbour, le champion en titre du Sénégal, l'As Douanes, a le dos au mur. Pour passer cette étape des préliminaires de la Ligue africaine des clubs champions, l'équipe des gabelous est désormais appelée à revenir de Conakry, au match retour, à défaut d'une victoire, avec un match nul d'un but partout, voire plus. Au cas contraire, l'As Douanes se contentera juste d'un simple aller et retour pour sortir de la route. (Sic).

Cette éventualité est pourtant très envisageable, surtout au regard de la production très fade du champion sénégalais. En effet, samedi dernier contre Horoya Ac, qui s'est cantonné à jouer la défensive tout au long du match, les gabelous ont été incapables à trouver la faille. C'est justement cette inefficacité offensive qui ne fait pas rêver nombre d'observateurs, quant à la capacité des joueurs du coach Karim Séga Diouf à marquer des buts dans le camp adverse, à Conakry. C'est vrai qu'en football, on ne dit jamais, jamais. Mais la réalité du terrain voudrait qu'on se refuse de rêver. Surtout pour des joueurs inexpérimentés qui découvrent difficilement la dure réalité de la compétition africaine.

Question : Face à un club aussi bien structuré et bien organisé comme Horoya Ac, l'As Douanes pourra-t-elle passer cette étape des préliminaires de la Ligue des champions ? Réponse dans deux semaines.

Comme l'As Douanes, Génération foot a aussi les mains liées. C'est vrai qu'avec la défaite (1-2) ramenée d'Abuja (Nigeria), l'espoir est bien permis de voir le vainqueur de la Coupe du Sénégal passer cette étape des préliminaires. En effet, avec l'avantage du but marqué à l'extérieur, Génération foot tient le bon bout de la corde. Battre son adversaire par 1-0) lui ouvre la porte de la qualification à l'étape suivante. Mais face à des joueurs qui ont beaucoup plus de métier dans les jambes, la tendresse des pensionnaires de la Ligue 2 sénégalaise pourrait bien constituer un handicap.

### Le modèle congolais en exemple

Pour des observateurs assidus du football africain, le sacre de la République démocratique du Congo (Rdc) au dernier Championnat d'Afrique des nations (Chan) ne fait pas l'objet d'une surprise. Parce que ses clubs (Tout puissant Mazembé et Vita club) règnent très souvent en maître en compétitions africaines des clubs. Pour preuve, l'édition 2015 de la Ligue africaine des clubs champions a été remportée par le club de Lubumbashi (Tp Mazembé). De son côté, le Vita club a atteint le carré d'As de la coupe de la Confédération africaine de football (Caf).

Par conséquent, c'était alors normal

que ce pays des Grands Lacs pense à remporter son deuxième sacre du Chan organisé récemment par le Rwanda. Et Florent Ibenge, le sélectionneur de la Rdc, sans prétention aucune, avait bien mesuré ses ambitions. En effet, interrogé par la Rfi à la veille de son match de quart de finale contre le Maroc, le jeune technicien congolais d'une quarantaine d'années avait laissé entendre ceci : «Notre objectif à ce Chan, c'est de se qualifier, au pire des cas, en demi-finale. Et en atteignant cet objectif, cela témoignerait le bon niveau de notre championnat local par rapport aux autres», avait soutenu Florent Ibenge.

Partant de ce constat, il trouverait alors anormal que son équipe nationale ne puisse pas atteindre les demi-finales du Chan. «Il serait anormal que nos clubs, le Tp Mazembé et le Vita club restent au-devant de la scène africaine, alors que notre équipe nationale ne puisse pas atteindre les demi-finales du Chan». Résultat final : Après avoir sorti la Guinée en demi-finale (1-0), la Rdc a balayé le Mali en finale par le score sans appel 3-0.

Le championnat local du Sénégal a-t-il ce bon, niveau pour rivaliser d'adresse avec les meilleurs clubs africains ? A vous de juger.

Mamanding Nicolas SONKO

SUR LE FIL... SUR LE FIL... SUR LE FIL...

## PSG

### Blanc crache ses vérités sur Aurier

Laurent Blanc a été touché par les propos de Serge Aurier et l'entraîneur du Paris Saint-Germain n'a même pas cherché à le cacher. D'un ton amer, il crache : «Je l'ai très mal pris, dans la mesure où je pense qu'on peut avoir des avis, on est en démocratie et c'est bien d'être dans un pays comme ça. Mais ce garçon, il y a deux ans, je me suis engagé auprès de la direction pour le faire venir. Ce que j'ai vu hier, le remerciement que j'ai eu, c'est ça et c'est pitoyable», a regretté l'homme de 50 ans.



En 2014, l'ancien sélectionneur de l'équipe de France avait effectivement fait le forcing pour recruter le joueur en provenance de Toulouse. Et les excuses d'Aurier n'ont pas vraiment calmé la colère du technicien. «Il s'est pénalisé lui-même. Il aurait dû être en train de préparer un 8e de finale de Ligue

des Champions, c'est quand même mieux ça que de rester chez soi et ne pas savoir quoi faire. C'est pénalisant pour lui et pour le club», a fustigé le Cévenol. «Il y a beaucoup de personnes dans cette génération qui passent leur temps à s'excuser, il faudrait réfléchir avant».

## CHELSEA

### Terry ne sera pas à Paris

Touché aux ischio-jambiers ce week-end lors de la victoire (5-1) face à Newcastle en Premier League, le défenseur central de Chelsea John Terry (35 ans, 21 matchs et 1 but en Premier League cette saison) ne sera pas présent contre le Paris Saint-Germain ce mardi (20h 45) à l'occasion du match aller des 8es de finale de la Ligue des Champions.

En effet, le capitaine des Blues n'a pas fait le déplacement avec ses partenaires et ne figure donc pas dans le groupe. Titulaire indiscutable sous les ordres de Guus Hiddink, son absence sera forcément préjudiciable, surtout avec l'indisponibilité de Kurt Zouma, blessé jusqu'à la fin de la saison. Une bonne nouvelle n'est-ce pas pour le Psg ! C'est selon.



BASKET QUATRIEME JOURNEE DU NATIONAL 1 FEMININ

# Duc et Slbc, la bataille à distance

Ils se disputent depuis quelques années le leadership du National 1 du basket féminin. Le Duc et Slbc sont, en effet, lors de ces dix dernières saisons, au-devant de la scène. Ses deux formations se succèdent sur la plus haute marche du podium en championnat et jouent souvent la passe à deux en coupe du Sénégal. Cette saison, elles sont en train de confirmer leur statut de favori. Ceci, malgré l'émergence de certaines équipes comme l'Asc ville de Dakar (Ascld), l'Université Gaston Berger... Duc et Slbc sont, respectivement, premiers de la poule A et B à l'issue de la quatrième journée qui s'est jouée le week-end dernier.

Les «Etudiants» de l'Ucad ont enregistré leur quatrième victoire d'affilée devant l'équipe de Bopp sur la marque de 79-44. Une large victoire qui traduit la supériorité des filles de Mborika Fall, coach du Duc, sur certaines équipes. Avec quatre succès en autant de sorties, les duchesses dominent la poule A avec 8 points devant l'Ascld, et le Jaraaf qui sont tous tombés cette saison.

Auteur souvent d'un parcours sans faute en match de poule, les Duchesses vont tenter de garder cette dynamique de victoire jusqu'à la fin de la phase aller.

Si le Duc s'impose dans la poule A, les nordistes, de leur côté, imposent leur puissance dans le groupe B. Vainqueur de l'Asfo à Marius Ndiaye pour le compte de quatrième journée sur le large score de 80-46, Slbc a une nouvelle fois démontré qu'il était le leader incontestable de son groupe. Avec huit points, il devance l'Ugb, qui était tombée devant ses foudres lors de la troisième journée (76-63). A ce rythme, le champion en titre du National 1 féminin est assuré de terminer les matches du premier tour, à la première place de son groupe pour se qualifier aux play-offs.

Chez les garçons, le Duc a repris la première place du groupe A grâce à sa victoire devant Saltigués (76-46). Après deux défaites successives devant Mermoz et Uso, les hommes de Parfait Adjivon ont pu se ressaisir pour maximiser leur chance d'assurer la qualification aux play-offs, avant la fin

des matches de poule. L'As Douanes domine le groupe B avec 6 points +48. Il est suivi de Slbc qui totalise aussi 6 points +38.

Ousmane DICKO

### RESULTATS

- Filles**
- Poule A**
- Jaraaf-Kaolack : 62-31
- Bopp-Duc : 44-79
- Ascld-Uso : 64-47
- Poule B**
- Zig Bc-Ja : 43-52
- Asfo-Slbc : 46-80
- Ugb-Mbour bc : 74-37
- Garçons**
- Poule A**
- Duc-Saltigué : 76-46
- Mermoz-Louga Bc : 57-54
- Ugb-Uso : 59-54
- Exempté : Rail**
- Poule B**
- Mbour bc-Mba : 77-79
- Asc Thiès-As Douanes : 50-81
- Sibac-Slbc : 50-55
- Exempt Asfa**

## REAL MADRID

### Hazard lance son opération séduction

Après une excellente saison 2014-2015, Eden Hazard traverse actuellement une période plus compliquée avec Chelsea. Auteur de seulement un but en 32 apparitions, toutes compétitions confondues, lors de cet exercice, l'international belge n'est plus un titulaire indiscutable chez les Blues.

Malgré un contrat bien bétonné jusqu'en juin 2020 avec le club anglais, l'aillier n'écarte aucune option pour son avenir... «Tout est possible. En effet je pourrais partir cet été. Mais je n'y pense pas. A chaque mercato, on dit : «Eden va partir», et à chaque fois que j'ai dit que je restais, je suis effectivement resté», a nuancé Hazard. Sauf que cette fois-ci, le discours du joueur de 25 ans a changé ! Plus forcément heureux à Chelsea, le natif de La Louvière a même reconnu que «partir, ça fait du bien parfois». «Difficile de dire non au Psg, comme à toutes les équipes capables de gagner la Ligue des cham-

pions. Maintenant, le Psg fait partie de cette catégorie», a-t-il lâché. «Et pour moi, remporter la Ligue des Champions, c'est le principal objectif.» Mais attention, le Psg ne devrait pas être le seul club intéressé par ses services.

Ce n'est pas un secret, l'entraîneur des Merengue Zinedine Zidane adore le joueur formé au Losc. Sans surprise, cette admiration est réciproque et le Belge a clairement dragué le technicien français. «Est-ce que l'arrivée de Zidane donne un nouvel attrait au Real Madrid à mes yeux ? Bien sûr que Zidane, ça donne envie, c'était mon idole quand il était joueur... et cela fait longtemps qu'il dit du bien de moi. De toute façon, je veux travailler avec les meilleurs entraîneurs du monde. Après, je ne sais pas si Zidane fait déjà partie de cette catégorie, il n'entraîne le Real que depuis début janvier», a-t-il temporisé.